

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :     **M. JOSEPH ZAYED, président**  
                                  **M. PIERRE RENAUD, commissaire**

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR L'ÉTAT DES LIEUX  
ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 10**

---

Séance tenue le 1<sup>er</sup> juin 2021 à 19 h  
Visioconférence

## TABLE DES MATIÈRES

### SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2021

MOT DU PRÉSIDENT .....	1
------------------------	---

### PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. PIERRE-OLIVIER PINEAU (DM73, DM73.1) .....	1
---	---

#### GRUPE ENVIRONNEMENT UNI-VERT RÉGION MATANE (DM127, DM127.1, DM127.2)

M. Guy Ahier .....	11
--------------------	----

#### SOLINOV INC. (DM128)

Mme Françoise Forcier .....	18
-----------------------------	----

M. PAUL CRÊTE (DM136).....	28
----------------------------	----

### SUSPENSION

### REPRISE

#### VILLE DE QUÉBEC – MÉMOIRE 1 (DM140, DM141.1)

MM. Luc Monty et Gilles Dufour .....	33
--------------------------------------	----

#### VILLE DE QUÉBEC – MÉMOIRE 2 (DM141, 141.1, 141.2, 141.3, 141.4)

MM. Mathieu Fournier et Yannick Lagacé .....	45
--	----

#### VILLE DE QUÉBEC – MÉMOIRE 3 (DM142, 142.1, 142.2, 142.3, 142.4, 142.5)

MM. Carl Desharnais et Manuel Parent .....	54
--	----

#### VILLE DE QUÉBEC – MÉMOIRE 4 (DM143, DM143.1)

Mme Suzanne Verreault et M. Gilles Dufour .....	63
---	----

#### VILLE DE QUÉBEC – MÉMOIRE 5

Mme Ana Flavia Cardoso Alves .....	71
------------------------------------	----

<b>MOT DE LA FIN</b> .....	<b>80</b>
----------------------------	-----------

### AJOURNEMENT

**SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2021**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

Mesdames, Messieurs, bonsoir et bienvenue à la dixième et dernière séance de la deuxième partie de l'audience publique qui porte sur *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes*. Mon nom est Joseph Zayed et je préside cette commission d'enquête. Je suis accompagné par mon collègue commissaire, monsieur Pierre Renaud.

10 Ce soir, nous aurons neuf mémoires de présentés. Le temps alloué à chacun est de 15 minutes, incluant possiblement une période de cinq minutes d'échange avec la commission. Nous vous demandons de respecter les dix minutes qui vous sont allouées pour votre présentation afin que nous puissions prendre le temps d'échanger avec vous.

---

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**  
**M. PIERRE-OLIVIER PINEAU (DM73, DM73.1)**

20

**LE PRÉSIDENT :**

25 Sans plus tarder, j'invite monsieur Pierre-Olivier Pineau à prendre la parole.

**M. PIERRE-OLIVIER PINEAU :**

30 Bonjour. Merci beaucoup pour l'invitation, ça me fait très plaisir de présenter sur l'état de la gestion des résidus ultimes. Je ne sais pas si on voit ma présentation à l'écran, moi, je ne la vois pas, mais je vais quand même continuer.

Alors, je suis professeur au HEC Montréal, je m'intéresse surtout aux questions d'énergie qui sont liées, jusqu'à un certain point, aux questions des résidus ultimes, mais c'est aussi à titre de

35 citoyen que je viens témoigner et que je dépose mon mémoire, parce que depuis plusieurs années, j'ai une frustration et une colère, je dirais même, en moi, devant la gestion des matières résiduelles au Québec, et c'est ça qui m'a motivé à venir présenter aujourd'hui, parce que je constate que les constats ne sont pas faits devant l'échec assez global de notre gestion des matières résiduelles.

40 Donc, ce que je souhaite, c'est partager avec vous nos échecs pour qu'on les voie bien clairement. Parce que dans les documents que Recyc-Québec ou le gouvernement présentent, les échecs de notre gestion des matières résiduelles ne sont certainement pas assez clairs, assez visibles, et si on veut réussir et atteindre nos objectifs, il faut apprendre de nos échecs. Et pour apprendre de nos échecs, il faut clairement les connaître, ces échecs-là.

45 Donc, ce n'est pas pour me plaindre ou pour m'apitoyer sur notre sort, c'est vraiment dans une optique d'apprendre de nos échecs et de mettre en place aussi, de commencer à ce qu'au Québec on met en place les meilleures pratiques qui sont extrêmement bien documentées dans la littérature internationale sur la gestion des déchets et il semble que ce message-là ne passe pas dans les municipalités québécoises et le gouvernement québécois, et ça, c'est la tarification des déchets. Il y a une grande littérature qui montre l'efficacité de cette tarification et on semble passer  
50 complètement à côté depuis longtemps de ce point-là.

Alors, on peut passer à la diapositive suivante qui parle du plan de ma présentation. Simplement, donc le plan de ma présentation c'est de parler des échecs. Alors, je ne sais pas, moi,  
55 je vois toujours ma première diapositive – merci beaucoup. Donc, je vais parler des échecs, je vais parler des approches qui sont confirmées pour réduire les quantités de résidus ultimes et je vais conclure rapidement.

60 Alors, pour nos échecs, ce tableau-là, c'est un tableau très simple que Recyc-Québec et le gouvernement ne font pas, qui est simplement de mettre quels étaient les objectifs pour 2015 en termes de la gestion des matières résiduelles et quels sont les résultats qu'on a obtenus en 2018, donc trois ans après les objectifs qu'on avait pour 2015. Et, comme vous le voyez, il y a deux objectifs, les deux premiers en haut, qui sont tout juste atteints et les autres, tous les autres objectifs sont très nettement en dessous.

65

70 Le recyclage du plastique, on était à 25 % en 2018 alors qu'on avait un objectif en 2015 de 70 %; le verre : aussi lamentable; le métal résiduel : légèrement mieux, mais lamentable, néanmoins; la matière organique : complètement en deçà de l'objectif; pour le béton, la brique et l'asphalte, on n'a pas été capable, malgré que l'objectif était explicite, on n'a pas été capable d'avoir un indicateur, même trois ans après la fin de l'objectif; et pour le dernier, le triage à la source, etc., des autres résidus, eh bien, on atteint un peu mieux, mais on est quand même en deçà.

75 Donc, le constat est très, très clair : nous échouons lamentablement dans notre gestion des matières résiduelles et non seulement nous échouons, mais nous nous détériorons dans le secteur résidentiel. Et ça, c'est la diapositive suivante, s'il vous plaît, qui montre à l'échelle canadienne – et je vous prie de regarder la ligne rouge ici qui représente des données de Statistique Canada sur l'enfouissement par personne de déchets ou matières résiduelles ou des résidus ultimes – appelez ça comme vous voulez – de poubelles qui vont à l'enfouissement.

80 Et, comme vous le voyez, non seulement le Québec est le champion des matières, des quantités enfouies par personne – on s'approche des 400 kilogrammes de matières résiduelles résidentielles par personne au Québec et on est bien au-delà de l'Ontario qui est à environ 300 kilogrammes – de la moyenne canadienne, qui est en bleu ici, qui est aussi autour de 300, en fait un petit peu en dessous de 300; et très, très loin, plus du double de ce que la Nouvelle-Écosse fait.

85 Donc, non seulement c'est un constat alarmant, quant à moi, que nous soyons les champions de l'enfouissement de matières ultimes, mais en plus d'être les champions, eh bien, nous allons dans la mauvaise direction. Comme vous le voyez, les données sont très claires, elles émanent de Statistique Canada, toutes les références sont dans mon mémoire pour ceux qui n'ont pas vu ces données-là et vous voyez qu'il y a une tendance à la hausse, alors que la Nouvelle-Écosse, qui est déjà bien plus bas, a une tendance légèrement à la baisse.

90 On pourrait se reconforter en regardant dans les déchets non résidentiels. Donc ça, c'est ce qu'on appelle les ICI, l'industrie, les commerces et les institutions qui, vous le voyez encore une fois – la ligne rouge, ici, c'est les déchets enfouis, qui vont à l'enfouissement par personne au Québec – eh bien, là, vous voyez ici, il y a une tendance à la baisse, ce qui fait que le Québec, en fait, est capable de progresser et de réduire sa quantité de déchets dans certains secteurs.

100 Qu'est-ce qui différencie le secteur non résidentiel du secteur résidentiel? Eh bien, c'est le simple fait que dans le secteur non résidentiel, les institutions, les commerces sont bien plus en charge de payer pour la disposition de leurs matières résiduelles. Ils doivent les gérer bien davantage parce qu'ils doivent payer pour.

105 Tandis qu'au Québec, dans une très grande majorité de municipalités, on ne fait juste que « dropper » notre sac de poubelle devant chez nous. On en met une quantité aussi effroyable qu'on peut l'imaginer, et personne ne viendra jamais nous dire quoi que ce soit. Et on n'a aucun signal d'aucune municipalité, à part quelques-unes, que trop c'est trop.

110 Et donc, on a un sacré problème dans le message qu'on envoie au citoyen. Le citoyen ne sait pas que trop de poubelles c'est un problème. On n'envoie pas ce message-là et il faut le faire.

115 Si on regarde ce que la Nouvelle-Écosse fait, la Nouvelle-Écosse qui n'a pas accès à des ressources intellectuelles supérieures à ce que nous avons au Québec, dès 2009, et je vous ai mis dans la langue qui est dominante en Nouvelle-Écosse, l'anglais, des recommandations qu'ils avaient, dès 2009.

120 Et je vais le traduire pour ceux qui veulent le sens en français : très clairement, ils disaient qu'il fallait utiliser des incitatifs financiers et des désincitatifs financiers pour garder les déchets en dehors des dépotoirs, des lieux d'enfouissement technique – qui débordent au Québec et pour lesquels nous nous réunissons aujourd'hui, ce soir, parce que nous n'arrivons pas à les gérer et qu'il faut – en Nouvelle-Écosse, ils le disaient très clairement – ajouter des programmes d'utilisateur/payeur. Et donc, c'est ce que nous devrions viser. Ça va être évidemment notre recommandation.

125 Si on se situe, donc encore une fois des données pour bien montrer que nous sommes les cancre de la gestion des matières résiduelles dans le secteur résidentiel, c'est le Québec qui est le champion. Là, vous le voyez, dans toutes les provinces canadiennes, on a 385 kilogrammes – ça, c'est la donnée en 2018, en moyenne d'enfouissement par personne. La province qui est la meilleure, vous voyez, c'est la petite bande verte en bas, c'est la Nouvelle-Écosse, ils sont bien plus  
130 bas.

135 Dans le secteur non résidentiel, on est capable de bien faire, c'est les 278 que vous voyez, le petit triangle bleu, ça, c'est dans le secteur non résidentiel. On est parmi les meilleurs et une grande partie de l'explication se trouve dans le fait qu'il y a une tarification et une gestion, il y a des impacts financiers dans le secteur commercial et institutionnel, et on pourrait penser... dans le secteur du recyclage, vous le voyez, le 331 kilogrammes de recyclage par personne, on est proche du maximum au Québec, et on pourrait se féliciter de ça, on recycle beaucoup. Mais ça, ça serait oublier que l'objectif, ce n'est pas de recycler; l'objectif c'est de réduire, de réutiliser et si on n'a pas réduit et réutilisé, ensuite recycler.

140 Et le fait qu'on recycle beaucoup, c'est aussi un symptôme du fait qu'on ne réutilise pas et on ne réduit pas suffisamment à la source. Mais alors, on devrait en fait non pas viser à recycler beaucoup, on devrait viser à recycler le moins possible et avoir le moins possible de déchets.

145 C'est particulièrement problématique, ici, ce problème de la récupération des matières résiduelles dans le secteur des matières organiques parce que dans la récupération résidentielle, et là, je ne vais pas aller dans chacun des détails, mais simplement la catégorie, la plus grande catégorie qui est entourée, vous voyez, il y a un petit triangle bleu qui est le Québec : 45, le chiffre que vous voyez, c'est 45 kilogrammes de matière organique qui est récupérée par personne au Québec en 2018.

150 Et ça, c'est bien en deçà de la moyenne canadienne qui est de 60 kilogrammes de matière organique et bien en deçà du maximum canadien dans la province qui récupère le plus de matière organique qui est au-delà de 100 kilogrammes. Ce qui veut dire que nous sommes parmi, nettement, en dessous de la moyenne canadienne en matière organique dans le secteur résidentiel.

155 Dans le secteur non résidentiel, eh bien, vous le voyez – en fait, vous ne le voyez pas parce qu'on est en bas – nous sommes les pires. Donc, de toutes les provinces canadiennes, nous sommes la province où nous récupérons la plus petite quantité de matière organique de toutes les provinces canadiennes. On est au minimum, on est à 6 kilogrammes de matière organique récupérée dans le secteur non résidentiel alors que le maximum, il est au-delà de 50 kilogrammes.

160 Nous sommes les cancre de la matière organique, de la récupération de la matière organique, ce qui nous amène, et c'est là où ça rejoint mes préoccupations environnementales plus

165 spécifiques à mon champ d'expertise qui est l'énergie et les changements climatiques, ce qui nous  
amène, depuis 2012, à une augmentation des gaz à effet de serre issue du secteur des déchets au  
Québec.

170 Et là, vous le voyez. En 2012 – on voit l'historique de 1990 à 2019 – depuis 2012, les  
émissions de gaz à effet de serre du secteur des déchets au Québec sont en augmentation. Et c'est  
le secteur où l'augmentation est la plus grande. Depuis 2012, on a 1,5 million de tonnes de plus de  
gaz à effet de serre qui sont émis de nos dépotoirs. Et ça, c'est un scandale qu'il faut absolument  
souligner. C'est plus que le transport.

175 Le transport, durant le même période, 2012 à 2019, c'était 1,2 million de tonnes et là, les  
déchets c'est au-delà du transport. Et s'il y a, à mon avis, un indicateur qui montre l'échec total de  
notre gestion des matières des déchets, c'est le fait qu'alors qu'on parle de changements  
climatiques et qu'on prétend que c'est une de nos priorités et on laisse autant de gaz à effet de  
serre être émis de nos dépotoirs.

180 Nous connaissons des méthodes qui sont bien connues, ça s'appelle : payez selon ce que  
vous jetez. C'est des méthodes qui donnent le signal de prix aux résidents, aux citoyennes, aux  
citoyens, qu'ils ne peuvent pas simplement jeter comme ça, comme bon leur semble, comme les  
Québécois en grande majorité le font.

185 Eh bien, comment on fait? Eh bien, simplement, on mesure les volumes des déchets à partir  
de la taille des contenants, comme la Ville de Beaconsfield le fait au Québec, une des seules et des  
rares villes qui organisent une collecte avec le principe de « payez selon ce que vous jetez ».

190 On peut aussi le faire de différentes manières : avec le nombre de sacs utilisés, le poids des  
déchets, la fréquence de la collecte. Et ça, ça n'empêche pas, évidemment, de protéger des  
ménages à faible revenu qui devaient être épargnés, évidemment, de telles mesures pour ne pas  
les pénaliser.

195 Mais fort heureusement, la société québécoise n'est pas seulement composée de ménages  
à faible revenu. Il y a une minorité, même s'il y en a trop des ménages à faible revenu, ce n'est pas



la majorité de la population, nous pouvons subir les conséquences de notre surconsommation et nous devrions le faire.

200 Il faut absolument prendre acte de nos échecs lamentables dans la gestion des déchets. Il faut réagir en utilisant des mesures qui sont reconnues comme étant efficaces, c'est-à-dire l'écofiscalité que l'on applique au citoyen dans le secteur des matières résiduelles.

205 Et donc, évidemment, il faut mettre de l'écofiscalité, mais il faut le faire en agissant avec une grande considération pour les ménages à faible revenu, mais on ne doit pas épargner les ménages qui ne sont pas à faible revenu et qui doivent payer, comme les principes de la *Loi sur le développement durable* le disent explicitement : le principe de pollueur/payeur, le principe d'efficacité économique, le principe d'internalisation des coûts doivent être utilisés en gestion des matières résiduelles, et je souhaite ardemment que le BAPE entende ce message et fasse des recommandations très claires au gouvernement pour que nous sortions de nos échecs lamentables  
210 qui se perpétuent depuis, maintenant, de trop nombreuses années.

Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

215 Merci à vous, Monsieur Pineau. Monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

220 Je vous remercie beaucoup, Monsieur Pineau. Écoutez, je vais commencer avec un commentaire parce que je vais venir à des questions, mais j'ai lu votre mémoire, et je n'ai pas eu le temps d'aller voir les références. Vous utilisez des données de StatCan. Et on a eu des données réelles, qui proviennent des lieux d'enfouissement technique, qui nous ont été déposées par Recyc-Québec et le ministère de l'Environnement, et les tendances ne correspondent pas.

225 Alors, c'est possiblement un problème de méthodologie, là. StatCan et Recyc-Québec n'utilisent possiblement pas les mêmes sources de données. Alors, je n'irai pas dans ça, là, parce qu'il va falloir que j'examine ça plus attentivement. Vous pourriez les voir, ça a été déposé dans le

230 cadre de l'audience, les données sur les matières résiduelles des collectes municipales et des ICI de 2008 à 2019.

En tout cas, je voulais juste souligner qu'il va falloir que je comprenne avant de pouvoir... je ne peux pas vous poser de questions là-dessus parce que je ne comprends pas encore pourquoi les sources de données ne sont pas les mêmes.

235 En ce qui concerne l'approche « *pay as you throw* », l'utilisateur/payeur, est-ce que vous avez connaissance de programmes de ce type-là qui ont été appliqués dans des milieux plus densément peuplés où il y a beaucoup d'immeubles multilogements et où la collecte se fait différemment des quartiers résidentiels avec des maisons unifamiliales?

240 **M. PIERRE-OLIVIER PINEAU :**

La réponse, c'est : non, je n'ai pas connaissance de telles mesures dans des quartiers plus densément peuplés. Je vais vous l'avouer bien franchement, je ne suis pas un expert de la collecte, de la gestion des matières résiduelles. Comme je vous dis, je documente du mieux que je peux mes positions. Il y a une grande littérature, par contre, qui existe sur le fait qu'il faut... quand on fait payer les gens, eh bien, ça fonctionne.

245 Dans certains cas, c'est évident que ça peut être délicat, ça peut être difficile. Comme vous le mentionnez, dans des immeubles résidentiels, c'est peut-être plus délicat à mettre en place, mais la réponse c'est : non, je ne suis pas au courant de manières spécifiques dans des secteurs... pour des immeubles.

250 **LE COMMISSAIRE :**

255 Est-ce que vous pensez que l'utilisation d'une redevance à l'enfouissement, une redevance plus élevée à l'enfouissement dont les coûts seraient vraisemblablement transférés au citoyen via le compte de taxes, est-ce qu'une telle mesure pourrait avoir un impact similaire à une approche « *pay as you throw* », là – je n'ai pas la traduction française – où le citoyen paie en fonction de la quantité qui est collectée devant chez lui?

260

**M. PIERRE-OLIVIER PINEAU :**

265 Écoutez, c'est deux choses très différentes. Je suis en faveur d'une augmentation de la redevance pour l'enfouissement, mais c'est la grande ironie. La stratégie, la nouvelle stratégie, la relativement nouvelle stratégie de gestion des matières organiques que le gouvernement a déposée en novembre 2020 parle justement de l'importance de redevances à l'enfouissement et ils disent avec fierté que l'Europe le met à 100 \$ la tonne et eux, ils disent que ça va progressivement augmenter à 30 \$ la tonne au Québec.

270 Alors, oui, c'est important de le faire, mais si on le fait, il faut le faire sérieusement et mettre une redevance à un niveau, comme le ministère de l'Environnement le dit, à un niveau important équivalent à ce que l'Europe fait. Ce qu'on fait au Québec, c'est une blague. On dit qu'on l'augmente, mais on l'augmente de 2 \$ la tonne. C'est mieux que rien, mais ça reste ridicule.

275 Et, par contre, la deuxième chose, c'est que si ça va dans le compte de taxes, c'est parfaitement invisible pour le citoyen et on ne récompense pas le citoyen zéro déchet qui lui fait des efforts. Il ne voit pas l'impact sur son compte de taxes. Et donc, c'est un scandale, quant à moi, qu'on laisse la personne qui met 50 kilogrammes de déchets devant chez lui payer la même chose que la personne qui met un petit sac de 5 kilogrammes devant chez lui.

280 Il faut que l'information se rende au citoyen, et ça n'a rien à voir avec la redevance ultime de l'enfouissement. Il faut payer, faire payer pour faire enfouir, mais il faut que les municipalités mettent un signal au citoyen et ce n'est pas pour blâmer le citoyen ni pour assommer le citoyen, mais pour qu'il comprenne qu'il y a des coûts qui sont associés à l'enfouissement.

**LE COMMISSAIRE :**

290 Je vous remercie beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

295 Monsieur Pineau, je pense que vous venez de répondre à la question que je voulais vous poser. Vous faites référence à l'introduction d'une écofiscalité directe dans la gestion des résidus ultimes. Qu'est-ce que vous entendez par « directe »?

**M. PIERRE-OLIVIER PINEAU :**

300 Il faut que l'utilisateur paie directement pour ses conséquences. Quand c'est dans le compte de taxes, c'est complètement indirect. Il n'y a pas de lien de causalité. C'est noyé dans le compte de taxes. Quelle personne va lire son compte de taxes à part pour la somme à payer ou, ultimement, c'est noyé dans la somme d'informations. Il faut que clairement on envoie le signal, que les municipalités envoient le signal aux citoyens pour leur dire : plus vous jetez, plus vous allez payer.

305 C'est ce que la municipalité de Beaconsfield fait. Et si vous regardez les statistiques québécoises que le ministère de l'Environnement met sur son site, vous allez voir qu'à Beaconsfield, c'est 180 kilos par année de déchets qui sont enfouis, alors qu'à Montréal on est à 130 ou 140 kilogrammes de déchets. Donc, c'est 50 kilogrammes qui sont réduits et ce n'est absolument pas une tarification abusive que Beaconsfield utilise. C'est une tarification qui est en fait tout à fait douce.

310 Si on laissait libre cours à mes recommandations que je n'ai pas particulièrement fait là-dedans parce que je ne voulais pas rentrer dans des détails, mais on ferait payer bien plus cher parce que notre société est complètement en dérive par rapport à notre gestion des matières ultimes.

**LE PRÉSIDENT :**

320 Mais en dépit de toute l'information qu'une municipalité peut transmettre à ses citoyens, ultimement le citoyen va pouvoir apprécier sa contribution à l'effort collectif sur son compte de taxes. Sinon comment le serait-il?

**M. PIERRE-OLIVIER PINEAU :**

325

Ce qu'il faut faire, c'est qu'il faut enlever du compte de taxes la collecte des déchets et rajouter une redevance pour la collecte des déchets, qui varie selon la quantité de déchets que les gens mettent devant chez eux.

330

Donc, il faut séparer, il faut faire deux lignes : une ligne où, comme à Beaconsfield, les citoyens choisissent le type – ils vont payer un certain montant pour le type de bac qu'ils mettent devant chez eux : si c'est un petit bac ou un gros bac, ils paient des montants différents. Et selon le nombre de levers de ces bacs-là, ils vont payer des montants différents s'ils le font tous les jours, bien, tous les jours... à chaque fois que le camion poubelle passe ou s'ils le font occasionnellement,

335

Et donc, c'est comme ça que l'information se rend. Il y a des possibilités. On est à l'ère de l'électronique, il y a de multiples manières d'envoyer des informations au citoyen.

340

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Pineau, merci beaucoup pour votre contribution aux travaux de la commission, et je vous souhaite une bonne soirée.

345

---

**M. GUY AHIER (DM127, DM127.1, DM127.2)**

**LE PRÉSIDENT :**

350

Monsieur Guy Ahier. Bonsoir, Monsieur Ahier.

**M. GUY AHIER :**

355

Bonsoir, Monsieur Zayed, bonsoir Monsieur Renaud.

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y, nous vous écoutons.

360

**M. GUY AHIER :**

O.K., alors d'accord. Donc, en fait, je vais lire le mémoire que vous avez reçu en sautant quelques endroits que je vais vous indiquer.

365

Le groupe environnemental Uni-Vert région Matane est un organisme sans but lucratif en environnement, créé en 1989 et s'occupant d'éducation, défense, protection et aménagement en environnement.

370

Nous voulons nous attarder aux points suivants avec notre expérience personnelle. Donc, nous recommandons l'intégration dans les Plans de gestion des matières résiduelles générées par les ICI, les industries, commerces et institutions partout au Québec. Il faudrait une uniformité...

**LE PRÉSIDENT :**

375

Monsieur Ahier?

**M. GUY AHIER :**

380

Oui?

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Ahier, je vous entends très mal. Ça coupe, j'ignore pourquoi.

385

**M. GUY AHIER :**

D'accord.

390 **LE PRÉSIDENT :**

Attendez un petit peu, là. Bien, vous pouvez poursuivre et on verra qu'est-ce que ça donne.

395 **M. GUY AHIER :**

D'accord.

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

400 **Début de la phrase à la page 2 : « Nous recommandons l'intégration dans les... »**

**Fin de la phrase à la page 2 : « [...] un mandat de soutien à leur égard... »**

Je vais à la page 3 :

405 **(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase à la page 3 : « Nous voulons parler de notre expérience... »**

**Fin de la phrase à la page 4 : « [...] à une augmentation du tonnage enfoui. »**

410 Je vais aller à la page 5 :

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase à la page 5 : « Il n'y a pas eu de processus consultatif... »**

415 **Fin de la phrase à la page 6 : « [...] À date, l'impact n'est pas si négatif... »**

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Ahier?

420

**M. GUY AHIER :**

Oui?

425 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Ahier, il faudrait conclure, s'il vous plaît.

430 **M. GUY AHIER :**

Oui. Alors, je vais aller aux « Autres préoccupations » pour mentionner les autres...

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

435 **Début de la phrase à la page 7 : « Les profits générés par l'exploitation des lieux... »**

**Fin de la phrase à la page 8 : « [...] chauffer une église est une valorisation acceptable... »**

**LE PRÉSIDENT :**

440 Monsieur Ahier? Monsieur Ahier?

**M. GUY AHIER :**

Oui?

445

**LE PRÉSIDENT :**

Il faudrait conclure votre conclusion, qui est très longue. Donc, il faudrait vraiment conclure.  
Vous avez 30 secondes pour conclure.

450



**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase à la page 8 : « L'objectif encore lointain du déchet ultime... »**

**Fin du mémoire.**

455

Je vous remercie de votre attention.

**LE PRÉSIDENT :**

460

Merci à vous, Monsieur Ahier. Dites-moi, j'étais un peu surpris de voir les difficultés que vous aviez pour obtenir certaines données. Je présume que le LET a son propre comité de suivi ou comité de veille, non? Ce n'est pas le cas? Légalement, c'est obligatoire, de toute façon.

**M. GUY AHIER :**

465

Oui, oui, il y a un comité de suivi. Il y a un comité de suivi, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

470

Puis vous n'avez pas pu obtenir des informations et des données par le comité de suivi?

**M. GUY AHIER :**

475

Par rapport à... non, pas par rapport à l'implantation prévue de faire un nouveau décret pour permettre l'arrivée d'une nouvelle MRC au site d'enfouissement. Ça, non. C'est la municipalité, la Ville de Matane, qui avait fait ce projet-là, et puis on n'avait pas eu d'autres informations que ça puis, que je me rappelle, non, il n'y avait pas eu de contact d'un comité de suivi là-dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

480

Puis dites-moi, vous avez fait des démarches auprès de la MRC, est-ce que vous avez fait d'autres démarches pour signaler votre inconfort face à la non-consultation?

**M. GUY AHIER :**

485

Oui. Bien, on a été obligé, comme organisme, de s'ajuster et d'avoir des consultants externes un peu. On avait aussi parlé de ça avec... il y avait juste un soutien du Front de gestion écologique des déchets québécois, mais aussi du Centre québécois du droit de l'environnement qui avait fait des recherches pour nous aussi là-dessus, et puis c'était juridiquement assez compliqué.

490

C'est pour ça que je voulais soumettre cette situation-là devant vous, juste à titre historique, là, pour comprendre que c'est devenu, à un moment donné, question de site établi à telle date – ah, donc là, on ne peut pas... on n'est pas tenu de faire une consultation et... c'est pour ça que je parle, là-dedans, qu'il faudrait qu'il y ait comme quasi un processus obligatoire, à un moment donné, de consultation, quand on veut modifier un décret pour permettre la venue d'un tonnage et d'une autre MRC, alors que ce n'est pas prévu à l'origine.

495

**LE PRÉSIDENT :**

500

Monsieur Renaud?

**LE COMMISSAIRE :**

505

Oui. Monsieur Ahier, vous avez parlé de lieux d'enfouissement de papetières, là, de RockTenn et Sappi, si je ne me trompe pas?

**M. GUY AHIER :**

510

Oui. Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

515

Ces papetières-là, est-ce qu'elles enfouissent dans ces lieux-là? Ce sont des produits qui viennent de leurs procédés, de ce que je comprends?

**M. GUY AHIER :**

520 Oui, c'est ça. C'est ça. Dans le cas de RockTenn, en fait, l'usine n'est plus en fonction, mais  
c'est sûr que son site d'enfouissement est toujours là. Puis dans le cas de Sappi, c'est ça. Eux  
autres aussi font des traitements par rapport à leurs matières résiduelles, mais ils ont un procédé  
maintenant pour... en transformation; en transformation de leurs billots, valorisation.

**LE COMMISSAIRE :**

525 Est-ce qu'il y a des boues de l'usine qui vont au lieu d'enfouissement technique de Matane  
ou si ces boues-là sont traitées...

**M. GUY AHIER :**

530 Non, non. Non, ils ont leur propre site, en fait. Ça va...

**LE COMMISSAIRE :**

535 Allez-y. Bien, ils ont leur propre site, ils font leur propre traitement et il n'y a rien qui va dans  
le LET. Pour quelle raison la MRC devrait, parce qu'ils ont des sites qui se qualifient en vertu du  
*Règlement sur les fabriques de pâte et papier*, ils sont contrôlés par le ministère de l'Environnement,  
pour quelle raison ça devrait être envoyé, transféré, cette responsabilité-là de suivi devrait être  
transférée à la MRC?

540

**M. GUY AHIER :**

545 Bien, c'est parce que les choses se font un peu de façon indépendante les unes des autres  
par rapport à ces divers sites-là. On pense qu'il faudrait quelque chose d'assez global, puis que ça  
devrait être intégré dans le plan de gestion des matières résiduelles puis que la MRC serait le  
meilleur organisme pour chapeauter, chapeauter à la fois tout ça, puis avoir une vision globale de  
tout ce qui se passe à ce niveau-là pour les divers types de sites. Puis j'inclus là-dedans aussi les  
anciens lieux d'enfouissement sanitaire.

550 **LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup, Monsieur Ahier.

555 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur, et bonne soirée.

**M. GUY AHIER :**

560 Merci beaucoup.

---

**Mme FRANÇOISE FORCIER (DM128)**

565 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Françoise Forcier.

570 **Mme FRANÇOISE FORCIER :**

Oui, je suis là. Est-ce que vous m'entendez bien?

575 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, on vous entend très bien. Allez-y, Madame.

**Mme FRANÇOISE FORCIER :**

580 D'accord. Bonjour, Monsieur le Président, bonjour Monsieur le Commissaire. Merci beaucoup de nous accueillir aujourd'hui. Ça fait plaisir d'être parmi vous.

585 Je suis ingénieure de formation et agronome. J'œuvre au sein de SOLINOV depuis 22 ans et ça fait plus de 30 ans que je suis dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, plus spécifiquement consultante dans ce domaine, et nous avons développé une spécialité sur la valorisation des valeurs organiques.

590 Et notre mémoire, le mémoire de SOLINOV, se concentre sur les principales recommandations qui visent à poursuivre et à accélérer le déploiement de toutes les avenues de valorisation de la matière organique que l'on veut détourner des lieux d'enfouissement. C'est donc dans ce contexte que je vais présenter les principales recommandations de notre mémoire.

595 La première recommandation va dans le sens de continuer de prioriser le tri à la source, que nous jugeons fondamental pour assurer la viabilité à long terme de nos efforts collectifs visant à détourner les matières organiques des lieux d'enfouissement.

Nous ne recommandons donc pas le financement des projets de TMB sans avoir au préalable implanté et maximisé de la meilleure façon qui soit, le tri à la source en amont.

600 Par contre, nous trouvons qu'il est important de continuer de soutenir financièrement, par le biais du PTMOBC, les avenues de traitement, le réseau d'infrastructure de traitement de la manière organique. Le PTMOBC a marqué un tournant dans le développement au Québec en stimulant le développement de ce côté-là au cours des dix dernières années. Il est important de poursuivre et le nouveau cadre normatif qui offre la parité au secteur privé nous semble important et va contribuer, encore une fois, au déploiement des services dans le secteur des ICI pour les dix prochaines années.

610 Par contre, nous croyons que le PTMOBC mériterait d'être bonifié, notamment s'il ajoutait un critère d'admissibilité et un taux de financement qui serait davantage axé sur le résultat que les moyens.

Actuellement, en encourageant indirectement le recours aux installations fermées de compostage et de biométhanisation, et en les opposant au compostage ouvert ou dit ouvert par le Ministère, on fait fi d'une expérience québécoise existante de taille au Québec et d'une panoplie de

615 technologies intermédiaires de compostage qui ont démontré leur efficacité au Québec et ailleurs  
et dont on a bien besoin au Québec.

Ce n'est pas étonnant, parce que le programme PTMOBC est arrimé avec les exigences  
environnementales qui sont les lignes directrices sur le compostage, et nous verrons plus tard que  
620 nous trouvons qu'elles sont également à parfaire.

Si on faisait une analyse bénéfice/coût du PTMOBC au cours des dix dernières années, on  
réaliserait très rapidement, en comparant les projets sur une même base et en appréciant leur  
potentiel de réduction des gaz à effet de serre, que la valeur est équivalente sinon plus grande des  
projets de compostage dits non fermés ou dits ouverts que l'on désavantage pourtant dans ce  
625 programme.

Notre deuxième recommandation va dans le sens de continuer de soutenir le développement  
de la filière de recyclage et de valorisation de la matière organique par des mesures d'information,  
sensibilisation, éducation qui sont cohérentes et efficaces.

630 Donc, nous trouvons qu'il y a davantage à faire de ce côté, notamment pour envoyer un  
message clair, fort et cohérent auprès de l'ensemble des citoyens du Québec, citoyens qui sont au  
cœur de la réussite de ces stratégies de détournement des matières organiques des sites  
d'enfouissement.

635 Il faut donc, de notre avis, développer une base commune pour que les messages soient plus  
limpides, plus clairs. On a juste à penser à l'enjeu des emballages de papier, de plastique  
oxodégradables, biocompostables et autres pour voir tout le travail qui est à faire de ce côté.

640 Nous croyons aussi qu'il est important d'engager les institutions gouvernementales dans cet  
effort collectif le plus tôt possible, par souci d'exemplarité, par cohérence aussi, notamment les  
établissements du secteur de la santé et du secteur de l'éducation – on comprend pourquoi.

645 Comme troisième recommandation, nous trouvons qu'il y a un meilleur équilibre à trouver  
entre le développement que l'on veut maximiser des avenues de valorisation de la matière  
organique et les impacts environnementaux négatifs que l'on veut minimiser, d'autre part.

650 Plus spécifiquement, on recommande de mettre à jour les lignes directrices, que le Ministère mette à jour les lignes directrices qui constituent le cadre des exigences environnementales pour ce type d'installation, tout simplement parce qu'elles sont de nature à limiter le potentiel de développement dans les dix prochaines années.

655 Au cours de la dernière décennie, nous avons accompagné une dizaine d'organismes municipaux et d'entreprises privées, principalement des organismes municipaux, dans la mise en place de nouvelles installations de compostage, mais tous ces projets ont eu lieu sur des sites existants, des LET – hors, en dehors des centres urbains –, ou alors sur des sites existants de compostage.

660 Mais dans le futur, nous allons avoir besoin de nouvelles installations et ces nouvelles installations, présentement sont trop limitées, trop contraintes par nos lignes directrices qui ont été adoptées dans les années 2000, où on connaissait des problèmes avec des installations de compostage qui créaient des nuisances d'odeurs. Mais il est temps, selon nous, de passer à une autre étape, si on veut accélérer le déploiement et atteindre nos objectifs pour 2030.

665 Nous avons besoin de moderniser ces lignes directrices et de le faire de façon ouverte avec les experts du domaine et ces organismes qui sont propriétaires et exploitent présentement des installations, et peuvent témoigner du risque maîtrisé des installations de compostage et des bénéfices environnementaux, mais également sociaux qu'elles comportent.

670 Comme quatrième recommandation, nous trouvons qu'il est important de rendre accessibles les données sur l'état des lieux, qu'il s'agisse de valorisation de la matière organique et de traitement de cette matière ou d'autres matières, évidemment. Donc, possiblement un portail unique ou des mécanismes qui nous permettent d'apprécier l'avancement des mesures de développement au fur et à mesure qu'elles se développent, et de pouvoir ajuster, donc en continu, nos efforts et les mécanismes qu'on adopte pour améliorer nos pratiques. Alors, ça, ça fait défaut et il est temps  
675 qu'on s'y attaque.

Comme cinquième recommandation, nous trouvons qu'il faut étudier dès maintenant les mécanismes existants, ailleurs, et récents, qui ont le mieux fonctionné pour limiter les quantités de matières organiques à l'élimination, à l'enfouissement, que ce soit le bannissement, la tarification,

680 ou autres mesures. Il en existe dans plusieurs juridictions en Amérique du Nord, notamment, et le fait de prolonger ou de reporter le bannissement en 2020 a été de nature décevante puisqu'il donne l'impression qu'à toutes les échéances qu'on adopte au Québec, on peut encore repousser de dix ans ou de vingt ans.

685 Donc, nous, on trouve qu'il faut dès maintenant étudier les mécanismes efficaces pour qu'en 2030, on soit prêt à les adopter au besoin.

690 Et, dernièrement, on trouve, dernière recommandation, on trouve qu'il est important de soutenir le développement de marchés pour des produits issus du traitement de la matière organique. Mentionnons par exemple l'importance des politiques d'achats pour l'intégration des composts dans les aménagements paysagers, dans les institutions gouvernementales et autres espaces publics.

695 Cette recommandation a été formulée depuis des décennies au Québec et on n'a pas encore donné suite.

Et je vais abréger ma présentation pour entendre vos questions.

700 En terminant, pour mentionner, en lien avec cette recommandation, qu'on a réalisé une étude majeure, chez SOLINOV, pour la Communauté métropolitaine de Montréal en 2011, sur le développement des marchés en milieux agricole et horticole, et cette étude qui a été peu utilisée, en fait, mais qui est encore une référence utile et d'actualité, mériterait qu'on s'y attarde. Elle comportait plusieurs recommandations. Merci.

705 **LE PRÉSIDENT :**

710 Merci à vous, Madame. Écoutez, il y a eu plusieurs personnes, depuis le début des travaux, qui sont venus vanter les mérites du procédé TMB. Il y en a d'autres qui ont été beaucoup plus nuancés. Il y en a d'autres qui ont eu une certaine réserve. Vous, vous y allez de façon plus ferme, en disant : il faut y aller vers le tri à la source et ne pas toucher immédiatement au procédé TMB.

Qu'est-ce qui justifie cette position assez ferme?



**Mme FRANÇOISE FORCIER :**

715 Dans un premier temps, le fait qu'aucune application de procédés TMB, les plus innovants et les plus évolués soient-ils, n'a permis de constater qu'il en ressortait des produits de qualité, dont le potentiel de valorisation et d'utilisation est assuré à long terme.

720 Donc, notre expérience québécoise n'a pas démontré cela. L'expérience en Europe ne l'a pas démontré non plus et en Europe, au terme de plusieurs décennies de réflexion et d'expérience à ce sujet, on a quand même adopté, on a réussi à mobiliser l'ensemble des pays de l'Union européenne vers une obligation de tri à la source pour 2023.

725 Donc, nous croyons qu'il faut d'abord voir l'expérience des autres, construire à partir de notre expérience également, et, d'autre part, par souci de cohérence, le message ne sera que plus clair si le tri à la source est implanté de façon, je dirais, nationale, et que l'on finance ou que l'on soutienne les initiatives de traitement de la matière organique avant enfouissement qu'après avoir fait tous ces efforts-là. Sinon on risque de confondre les citoyens et les usagers et les partenaires du milieu sur cet aspect.

730 Donc, quand je vous dis que le TMB n'a pas fait ses preuves, je veux dire qu'il a peut-être fait ses preuves pour stabiliser la matière organique, mais pas pour produire des compostes ou des digestats de qualité.

735 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

740 Oui, pour continuer dans cette veine-là, Madame Forcier, les compostes qui sortent du TMB, ce que l'on comprend, ce qu'on a entendu de ce qui se passe en Europe, entre autres, ne sont pas utilisables, n'ont pas la qualité pour être utilisés dans des applications, je vais dire agricoles, pour l'alimentation. Est-ce que je me trompe?

745

**Mme FRANÇOISE FORCIER :**

C'est exact. C'est exact.

750 **LE COMMISSAIRE :**

Et d'après votre expérience, parce que là vous avez fait plusieurs installations municipales, les compostes qu'on obtient à partir d'une collecte de bacs bruns où là on fait un tri à la source, ces compostes-là, est-ce qu'ils ont, eux, la qualité suffisante pour être utilisés pour des applications agricoles en alimentation, pour produire des aliments?

**Mme FRANÇOISE FORCIER :**

760 Tout à fait. Tout à fait, c'est très largement démontré. Ici, au Québec, on produit des composts dits tout usage, donc de première qualité. Au Québec, on utilise 'C' pour contaminants, donc C-1 pour première qualité en termes de contaminants, de pathogènes, d'odeurs et de corps étrangers.

765 Donc, oui, on parvient à produire des composts de la toute première qualité qui trouvent donc des usages un peu partout. Et il faut mentionner, et puis ça, c'est important – je crois que ça a été mentionné par un intervenant lors de cette commission – que nos critères de qualité des composts au Québec et au Canada sont parmi les plus sévères au monde, sinon les plus sévères au monde. Et on parvient à faire des composts de très bonne qualité avec ces matières-là, mais c'est une menace de chercher à faire des composts de bonne qualité, sans passer au préalable par le tri à la source.

770 Donc, et en Europe, pour citer l'expérience des Européens, qu'on a fait d'ailleurs, qu'on a rapportée dans l'étude qu'on a réalisée pour la CMM en 2011, en Europe, on a constaté que le tri à la source garantit une qualité élevée, mais constante dans le temps également. Donc, c'est pour ça qu'on a conclu, en Europe, que le tri à la source était nécessaire pour assurer une viabilité du retour au sol de la matière organique.

775 Et le TMB, si je peux nuancer un tout petit peu, le TMB va probablement être utile à un moment donné dans le développement, si on veut vraiment stabiliser davantage la matière

780 organique dans une perspective de limiter les nuisances à l'enfouissement – les gaz à effet de  
serre, par exemple – peut-être qu'ils vont devenir utiles. Mais de les soutenir, d'en soutenir le  
développement comme si c'était une technologie éprouvée à ce moment-ci, nous croyons que c'est  
très prématuré.

785 D'abord, on n'a pas fini de déployer les avenues de tri à la source, malgré tout l'intérêt qu'il  
y a autour de ça au Québec, pour toutes sortes de raisons : parce que ça prend du temps à  
développer ces projets-là, premièrement, donc il faut donner un peu de temps, et aussi parce qu'on  
n'avait pas adopté les mesures, les mécanismes qu'il fallait pour accélérer ce déploiement. Donc,  
il faut donner le temps.

790 **LE COMMISSAIRE :**

D'après votre expérience, dans un petit lieu d'enfouissement technique en bas de 30 000  
tonnes, par exemple, est-ce que d'un point de vue économique, il est préférable d'aller vers un TMB  
ou d'installer des mécanismes de captage du biogaz et de torchères? Autrement dit, est-ce que  
795 c'est plus dispendieux essayer d'enlever la matière organique avant puis la composter ou si on est  
mieux de la laisser dans le lieu d'enfouissement technique et capter le biogaz et le brûler?

**Mme FRANÇOISE FORCIER :**

800 Bien, laisser la matière organique dans les sites d'enfouissement pour capter le biogaz ne  
permet que de réduire les gaz à effet de serre, donc de capter le biogaz en question, mais ne permet  
pas d'obtenir tous les bénéfices associés à l'utilisation de compost ou de digestat, donc de la  
matière organique stabilisée, pour nourrir nos sols. Et on a besoin de cette matière organique là au  
Québec, et tout le développement économique et social qui est associé à cette filière de retour au  
805 sol de la matière organique n'est pas à négliger.

Donc, quand on laisse la matière organique ou qu'on la stabilise avant enfouissement, on n'a  
pas tous les bénéfices qui sont associés à cette fin de filière là, si on peut dire.

810 Donc, est-ce qu'il faut mieux la stabiliser par un TMB ou installer un réseau de biogaz? De  
manière générale, je pense qu'on ne peut pas répondre à ça, parce que ce serait du cas par cas, à

mon point de vue. Mais à ma connaissance, il y a déjà plusieurs sites d'enfouissement, petits sites d'enfouissement, qui sont déjà équipés de système de captage des biogaz. Et dans ce contexte-là, ajouter un TMB en amont va définitivement augmenter de façon très importante les coûts.

815

Alors, il faut bien évaluer les bénéfices de cet effort-là et de ces coûts-là avant de s'engager dans cette voie-là. Alors que d'installer une plateforme de compostage à aire ouverte sur un lieu d'enfouissement technique avec des avenues de tri à la source, c'est globalement moins coûteux que toutes les autres avenues. Et il y a beaucoup d'expériences pour le démontrer.

820

**LE COMMISSAIRE :**

Juste une question rapide, là.

825

**Mme FRANÇOISE FORCIER :**

Oui?

**LE COMMISSAIRE :**

830

Vous avez mentionné que le MELCC encourage indirectement les installations fermées. Je vais vous demander, est-ce que c'est à cause des lignes directrices sur le compostage ou c'est la structure du PTMOBC qui est en cause? Pour quelle raison on arrive à des installations fermées, là?

835

**Mme FRANÇOISE FORCIER :**

Bien, tout d'abord, merci de votre question. Je ne voulais pas entrer dans ces détails-là parce que c'est très technique et complexe, mais... alors, c'est les deux. Les deux étant parfaitement arrimés.

840

Donc, d'une part les lignes directrices exigent une distance minimale séparatrice de 1 000 mètres, donc d'un kilomètre de toute habitation ou lieu public pour les sites qui dépassent 10 000 tonnes par année et qui sont opérés à aire ouverte, sans distinction de toutes les

845 technologies de ventilation, les abris, les mesures de confinement qu'on peut adopter, avant d'en  
arriver à un site tout fermé qui, lui, est beaucoup plus coûteux et n'est pas nécessairement garanti  
en termes de prévention des odeurs.

850 Donc, imaginez, 1 000 mètres pour une installation de plus de 10 000 tonnes de compostage,  
et il faut des installations de plus de 10 000 tonnes dans les centres urbains pour les rentabiliser,  
donc pour assurer leur viabilité, bien, des sites comme ça, à 1 000 mètres de toute habitation dans  
les zones urbaines, il n'y en a à peu près pas. En tout cas, c'est très difficile à trouver.

855 Donc, les lignes directrices sont limitantes de ce point de vue là. Il y a quelques autres critères  
aussi qui augmentent beaucoup les coûts de compostage, sans que ce soit nécessairement justifié  
sur le plan environnemental et où PTMOBC, le taux de financement, qui est par tonne de matière  
traitée, est le double pour du compostage fermé, versus du compostage que moi j'appelle non  
fermé.

860 Parce qu'entre du tout ouvert et du tout fermé, il y a toutes sortes de technologies hybrides  
qui sont disponibles, mais dont on n'apprécie pas, par un taux de subvention adéquat, le plein  
potentiel.

**LE COMMISSAIRE :**

865 Je vous remercie beaucoup, Madame Forcier.

**LE PRÉSIDENT :**

870 Merci, Madame et bonne soirée.

**Mme FRANÇOISE FORCIER :**

875 Ça me fait plaisir, merci.

---

**M. PAUL CRÊTE (DM136)**

880 **LE PRÉSIDENT :**

J'appelle maintenant monsieur Paul Crête.

885 **M. PAUL CRÊTE :**

Oui, bonjour, Monsieur. Est-ce que vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

890 Oui, jusqu'à maintenant, oui. Allez-y, Monsieur.

**M. PAUL CRÊTE :**

895 O.K., parfait. Merci. Merci de me recevoir, félicitations pour ces audiences qui vont sûrement permettre d'améliorer la gestion de l'environnement au Québec.

900 Moi, l'expérience que je vous apporte, c'est une expérience de citoyen qui s'est installé à Limoilou il y a cinq, six ans, où la qualité de l'air est une préoccupation importante. Je me suis impliqué dans mon conseil de quartier. La dame qui était responsable, qui était la représentante au conseil de quartier, au comité de l'incinérateur, madame Nicole Blouin, a quitté comme j'arrivais. Je remplaçais, j'ai eu à travailler avec monsieur Yvan Ouellet que vous avez reçu cet après-midi aussi, avec Antoine Carrier.

905 Et ce dont je veux témoigner, c'est la complexité, pour un citoyen, d'arriver dans une structure dont finalement il peut difficilement assumer un certain contrôle ou une certaine influence significative.

Et l'analyse que j'en ai faite de tout ça, c'est que si on va voir le règlement qui régit, par exemple, les sites d'enfouissement versus les comités de vigilance, c'est deux secteurs très

910 différents. Selon moi, il faudrait au départ qu'on s'assure qu'il y ait, si ce n'est pas un règlement différent, en tout cas un traitement différent et des précisions adéquates qui soient apportées.

915 Ensuite, qu'on s'assure qu'on aille au-delà des normes techniques pour arriver aux normes qui sont importantes par rapport à la qualité de vie des gens, et que le Ministère soit très proactif dans ce secteur-là. Mais ma préoccupation principale c'est qu'il faut assurer au CVI une espèce d'indépendance par rapport à l'opérateur.

920 Souvenons-nous qu'initialement, l'incinérateur de Québec était donné à contrat à une entreprise privée de l'extérieur. Et là, le comité de vigilance, à ce moment-là, avait comme un regard sur, est-ce que cette entreprise-là fait les choses correctement.

925 Mais quand la Ville a repris le contrôle, là, la Ville est devenue l'opérateur, et elle assume en même temps la présidence du comité de vigilance de l'incinérateur. Donc, ça nous amène à des situations où, par exemple, si le comité de vigilance voulait mettre de l'avant une idée, un projet ou constatait un problème au niveau des émissions et voulait le rendre public, bien, la présidence est en même temps représentant de la Ville. Donc, ce n'est pas la personne en question qui est la préoccupation, c'est le phénomène comme tel de ce conflit d'intérêts là, quelque part.

930 Donc, nous autres, on souhaite que la totalité des membres votants soient indépendants de l'exploitant; que le comité puisse compter sur la présence d'experts universitaires. Parce que vous avez vu monsieur Ouellet, après-midi, qui avait comme une expérience de chimiste, mais les citoyens qui sont sur ces comités-là ne sont pas nécessairement des scientifiques, ils ne sont pas amenés là non plus à cause de leurs connaissances scientifiques, et c'est important qu'il y ait aussi apparence de transparence, que transparence réelle.

935 Donc, il faudrait s'assurer que l'expertise puisse être fournie au comité par des gens qui sont de tous les secteurs qui peuvent être touchés par la question.

940 Dans le quotidien du vécu, par exemple, les rapports avec la santé publique, les gens de la santé publique sont présents au comité, dans le cas présent, le comité de vigilance. En même temps, la Ville donne un contrat à la santé publique pour faire une étude sur la santé de nos agglomérations puis, en même temps, ils sont là pour participer au comité de vigilance.

945 Et il nous apparaît, nous, qu'il faudrait absolument qu'on trouve une façon de corriger cette mainmise-là de la Ville sur le comité. Pas parce qu'ils sont de mauvaise foi, mais parce qu'ils ont des objectifs différents et il nous apparaît que la solution c'est, qu'on maintienne la présence des élus comme membres du comité de vigilance, il n'y a pas de problème, mais que la présidence du comité devrait être assumée par un des représentants des conseils de quartier qui serait élu par l'ensemble des gens du comité.

950 Donc, de cette façon-là, on fait bouger le lieu de décision de telle manière qu'on a quelqu'un qui est en tête qui n'est pas en même temps représentant de la Ville. Et il faudrait aussi en même temps, évidemment, comme l'argent est le nerf de la guerre, s'assurer que le financement du comité – nous autres on suggère qu'il provienne du ministère de l'Environnement, mais il pourrait aussi se faire par l'entremise des groupes d'action communautaire autonomes, par exemple, qui ont des budgets disponibles.

955 En tout cas, cette forme-là, ce sera à préciser, mais qu'il puisse y avoir, de ce côté-là aussi, un aspect d'indépendance pour le comité de vigilance.

960 Puis on voudrait que le CVI soit tenu de produire un rapport annuel public de ses activités puis que ça fasse l'objet d'une analyse du Ministère et de la Direction de santé publique et que tout ça soit rendu public et que le Ministère soit assez proactif dans ses recommandations pour qu'on en arrive à une action qui soit plus dynamique en termes de résultat, et s'assurer que les citoyens qui vivent sur ce territoire-là... je vais finir là-dessus : moi, j'ai une vision que je vous transmets.

965 Dans 20 ans, là, il faudrait que l'espérance de vie, dans notre coin de pays, dans le coin de la ville de Québec soit aussi élevée que dans le reste de la ville de Québec. Et pour ça, il y a un certain nombre d'intervenants, pas seulement l'incinérateur, mais d'autres comme la White Birch, la papetière, et d'autres éléments, qu'il y ait une action concertée.

970 Mais le volet du comité de vigilance de l'incinérateur, qui a hérité aussi du mandat sur le PGMR fasse que, comme citoyens, on sente vraiment qu'on ait un outil avec lequel on peut avoir un impact réel et pas toujours juste être en train de courir après les informations, mais de connaître comment ça fonctionne. Parce que présentement, on vit beaucoup la... les citoyens qui sont pleins de bonne foi et qui veulent agir, en face d'un appareil qui est très bien nourri en termes de

975



ressources et qui peut facilement faire que les initiatives et la (inaudible) du milieu ne soient pas la priorité première.

980 C'est un peu l'esprit dans lequel je voulais vous livrer ce qui est fait, le témoignage de l'expérience que j'ai eue. Vous avez vu les autres personnes. Monsieur Ouellet, c'est un scientifique, madame Blouin c'est une citoyenne. Moi, j'ai une expérience de comité à tout niveau, là. J'étais secrétaire général (inaudible), lui, il a été député pendant quinze ans, j'ai vu des comités parlementaires fonctionner, et je suis arrivé là avec la bonne volonté de faire, de contribuer à ce comité-là.

985 Et, après deux ans, je trouvais qu'on n'avait pas les clés nécessaires, actuellement, et c'est pour ça que je profite des audiences que vous offrez pour vous inviter à faire des suggestions au gouvernement de modifications, de telle manière que les citoyens aient une meilleure prise sur leur avenir.

990 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Crête. Dites-moi, à partir de vos recommandations, quel rôle alors jouerait l'opérateur au sein du comité de vigilance?

995 **M. PAUL CRÊTE :**

1000 L'opérateur, oui, l'opérateur, il est là pour témoigner de la façon dont il gère les choses. Par exemple, quand on installe des brûleurs, on nous amène le choix de faire ces brûleurs-là, quelles vont en être les conséquences, quels vont en être les coûts, quels vont en être les avantages, comment on va pouvoir les contrôler, et le comité peut faire des recommandations à l'opérateur pour lui dire : bien, si vous voulez absolument, si vous voulez être certain de l'évaluation de l'impact, bien, il faut peut-être installer des stations de prise de vent, de choses comme ça, à des endroits en particulier où il y a des préoccupations.

1005 Mais l'opérateur, lui, il faut qu'il s'assure qu'il gère son installation en fonction des objectifs qui lui sont donnés et qui tiennent compte du comité de vigilance.

1010

Vous soulevez une question importante. Un incinérateur, contrairement à un lieu d'enfouissement, ça n'a pas de date de péremption. S'il y avait une date de péremption sur l'incinérateur, ça inciterait l'opérateur, la Ville, à dire : comme il faut que j'aie obtenu dans 10 ans ou dans 20 ans que ça ferme, bien, je vais trouver toutes les autres formes alternatives pour éviter d'aller là, O.K.? Pour trouver des solutions pour qu'on puisse atteindre cet objectif-là.

1015

Mais si, comme la Ville actuellement, pour des préoccupations qui sont pertinentes, bien, en fait plus un outil de gestion de l'énergie, on voit toute la question de la biométhanisation, la production de la vapeur à partir de l'incinérateur, bien, il y a un choix fondamental là-dedans : c'est de faire durer l'incinérateur le plus longtemps possible et ça, ça peut être très différent de lui donner une vocation qui se termine dans le temps et qui serait beaucoup plus conforme aux orientations environnementales que notre société se donne actuellement.

1020

**LE PRÉSIDENT :**

Et est-ce que l'opérateur continuerait à financer le comité de vigilance?

1025

**M. PAUL CRÊTE :**

Notre proposition c'est que le financement vienne par le ministère de l'Environnement pour rendre le comité le plus indépendant possible. Il y a des gens qui nous ont proposé aussi d'aller vers des actions communautaires autonomes qui pourraient... il y a un fonds, semble-t-il, qui pourrait être utilisé. Moi, je ne serais pas contre un fonds mixte, mais qui ferait que le comité de vigilance ne serait pas responsable à 100 % que son budget vienne de la Ville, de l'opérateur, parce que ça, ça nous place en situation quasiment d'adolescence versus l'opérateur.

1030

1035

L'argent vient tout de là, si l'argent vient tout de là, eh bien, de quelle façon on peut les influencer? Faisons juste regarder les organismes qui sont des clients de la Ville sur d'autres choses et qui sont au comité, ce n'est évidemment pas facile non plus. Et on l'a vu avec la santé publique, l'étude qui était financée de bonne foi par la Ville sur l'ensemble de la qualité de l'air dans le bas de la ville, bien, lorsque le comité de vigilance travaille, la représentante de la santé publique, elle sait que l'argent de son étude vient de la Ville.

1040

1045 Donc, moi, je souhaiterais beaucoup que le financement puisse venir d'ailleurs et peut-être aussi qu'on ait un incitatif qui fait que si on fait des profits avec ça, si on fait des surplus, bien, que le surplus soit réinvesti dans le territoire qui paye le plus le prix de l'installation de l'incinérateur chez nous. C'est l'ensemble de la ville de Québec qui envoie ses choses se faire brûler là, mais c'est seulement les gens des quartiers limitrophes qui en assument la responsabilité.

**LE PRÉSIDENT :**

1050 Monsieur Crête, merci infiniment pour votre contribution. La commission va arrêter 15 minutes. Merci.

**M. PAUL CRÊTE :**

1055 Merci!

---

**SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES**

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

1065 **MM. LUC MONTY et GILLES DUFOUR (DM140, DM140.1)**

**LE PRÉSIDENT :**

1070 Mesdames, Messieurs, nous poursuivons la dixième séance pour l'audition des mémoires. Nous débutons avec monsieur Luc Monty et monsieur Gilles Dufour.

Bonsoir, Messieurs. À vous la parole. Si vous voulez vous nommer avant de prendre la parole pour les fins de la sténotypie, merci.

1075 **M. LUC MONTY :**

Merci. Je me présente, Luc Monty, directeur général de la Ville de Québec, et je suis accompagné de monsieur Gilles Dufour, directeur général adjoint Eaux et valorisation énergétique.

1080 Alors, on a une présentation, est-ce qu'elle va être affichée? D'accord. Alors, d'entrée de jeu, je remercie la commission d'entendre la Ville de Québec sur cinq mémoires déposés sur les principaux aspects de sa Politique de gestion des matières résiduelles, lesquels contribuent tous à réduire les quantités de résidus ultimes et, par incidence, les gaz à effet de serre.

1085 Le premier mémoire présente la vision globale des objectifs poursuivis par la Ville de Québec et l'importance que soit reconnue la revalorisation énergétique pour réduire l'impact de l'élimination des résidus. Les quatre autres mémoires traitent successivement du tri, de l'incinération, de la participation citoyenne, et d'autres enjeux importants.

1090 Dans le cycle de vie des produits jusqu'au rejet des matières résiduelles, les municipalités n'ont que peu d'influence sur plusieurs étapes, que ce soit l'acquisition des ressources, la fabrication, la commercialisation et la consommation; et à chacune de ces étapes, on produit des résidus. Les municipalités ne contrôlent pas ses activités situées en amont ni ne peuvent en être totalement imputables.

1095 Alors, notre défi c'est de mettre tout en œuvre dans notre champ de compétence, soit la collecte et l'élimination, pour contribuer à favoriser le maximum de ressources avant leur élimination. Alors, de façon plus fondamentale, on devrait aussi se demander qui doit payer pour cela, et ce n'est sûrement pas seulement les municipalités avec l'impôt foncier.

1100 La Ville de Québec réalise principalement l'ensemble de la gestion de ses matières résiduelles à l'intérieur de son périmètre urbanisé. L'opération est constituée ultimement, à la fin, d'un site d'enfouissement à Saint-Tite-des-Caps situé à 40 kilomètres de Québec, où sont enfouies 45 000 tonnes par an de cendres de grilles démétallisées à la suite de l'incinération des déchets.

1105 Mais, en amont, on a toute une série d'équipements de valorisation. D'abord, un incinérateur qui reçoit 225 000 tonnes de matière, soit 5 fois plus que l'enfouissement, et bientôt s'ajoutera un

1110 centre de biométhanisation d'une capacité de 96 000 tonnes de boues, pour le traitement des boues municipales, et 86 000 tonnes pour le traitement des matières organiques, à compter de 2022.

S'ajoutent aussi : un centre de tri d'une capacité de 60 000 tonnes par an utilisé à pleine capacité, cinq écocentres à différents endroits de la ville, combinés à des écocentres mobiles.

1115 Alors, la Ville incite des ententes avec les municipalités voisines faisant partie de la communauté urbaine de Québec pour le traitement de leurs matières. Cependant, on est en concurrence avec des installations d'enfouissement beaucoup moins chères, et ce n'est pas l'ensemble des villes qui participent, qui utilisent nos infrastructures.

1120 La Ville de Québec, comme objectif, vise à ce que 82 % des matières collectées soient valorisées d'ici 2028. Ce taux atteignait déjà 55 % en 2019. Il s'agit d'un objectif ambitieux, mais vers lequel pointent toutes nos actions, toutes les actions que nous mettons en œuvre. Il faut laisser le temps aussi aux citoyens de s'adapter dans leur comportement, que ce soit pour aller vers de la biométhanisation avec le tri des aliments, l'utilisation des écocentres et le tri à la base pour les bacs de récupération.

1125 En 2028, on estime que les volumes enfouis par habitant à Québec seront dix fois moins élevés que ceux effectués en moyenne au Québec aujourd'hui. Pour ce faire, on agit à différentes étapes : à la collecte, donc on parle des résidus verts jusqu'aux boues, le traitement des boues d'épuration; la phase de traitement, du tri jusqu'à la démétallisation des cendres et bientôt la biométhanisation.

1130 Et, ensuite, on agit beaucoup aussi en matière de valorisation, que ce soit au niveau du traitement des déchets dangereux, de la production de vapeur, du traitement des cendres et, bientôt, de la production de gaz naturel renouvelable, du sulfate d'ammonium qu'on pourra produire comme fertilisant liquide, ainsi que du digestat dont il faudra assurer l'utilisation.

1135 Outre la biométhanisation qui consistera en une étape importante en 2022, le projet majeur, le prochain projet majeur consistera à fournir en vapeur, près de 100 % de l'énergie nécessaire à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, présentement en construction, pour en faire un centre hospitalier

1140 carboneutre. Le remplacement de l'énergie fossile par la vapeur de l'incinérateur est conforme au principe d'économie circulaire.

1145 Avec la vapeur, l'incinérateur recycle déjà près de 60 % de sa production avec des ventes aux entreprises, et avec l'Hôpital, cela dépassera 85 %. Ces étapes importantes permettront à la Ville d'améliorer significativement son bilan de gaz à effet de serre.

1150 La démonstration du tableau présent est importante : on présente ici le bilan GES de l'incinérateur avec la valorisation de la vapeur et le gaz renouvelable. À la troisième ligne, on peut voir que l'incinérateur émettait, en 2018, 82 143 tonnes de CO<sub>2</sub>. Mais cela, abstraction faite de la valorisation énergétique. C'est l'équivalent de 128 kilos par habitant par année.

1155 Avec la valorisation de la vapeur, non considérée actuellement – à la colonne de droite, vous voyez, la ligne suivante, quatrième ligne –, on amènera cette émission à 92 kilos par habitant grâce aux ventes de vapeur aux entreprises.

1160 Avec la vapeur pour l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, ce sera réduit à 72 kilos par année. Et avec la biométhanisation, ce sera réduit à 40 kilos de GES par habitant. Et ça, ça se compare à des lieux d'enfouissement technique. On parle, à la première ligne, vous avez la comparaison, on compare notre 40 kilos à 422 kilos pour Saint-Étienne-des-Grès, qui ne comporte pas d'installation de récupération de gaz, également à 286 kilos dans un site avec captation de gaz au Saguenay.

1165 Alors, on est dans une situation où le coût de traitement par tonne à la ville de Québec est plus élevé que l'enfouissement, mais il réduit les émissions de façon importante. Et ça, c'est un choix. C'est le choix de la Ville de Québec.

1170 On est dans une situation où, sans mesure appropriée, le faible coût de l'enfouissement à l'échelle du Québec sera un frein pour le traitement des matières et l'atteinte des sites de réduction des résidus ultimes. L'enfouissement, là où il est permis, est encore accessible à un bien meilleur coût.

Et plus généralement, pour faire en sorte que nos objectifs convergent vers la réduction de résidus ultimes, nous débiterons par trois recommandations dans le présent mémoire.

1175

Alors, la première, c'est que pour mieux se comparer entre municipalités, d'abord avoir l'objectif de publier des données normalisées de performance, qui établissent le type de traitement, mais en tenant compte aussi de la valorisation énergétique, par exemple, notamment pour la vapeur. Peut-être aussi en ajoutant la prise en compte des distances, et ainsi pouvoir se comparer sur une base harmonisée, c'est la base pour pouvoir évoluer.

1180

Et nous appuyons en ce sens les recommandations qui ont été faites par la région de la Gaspésie.

1185

Comme deuxième recommandation, nous proposons de reconnaître la valorisation de la vapeur couplée à la biométhanisation, comme outil de réduction des volumes enfouis et contribution à la réduction des gaz à effet de serre. D'ailleurs, le commissaire à l'environnement vient tout juste de signifier qu'une approche de valorisation énergétique pourrait être envisagée dans son dernier rapport du mois de mai. Il mentionne que cette approche n'est pas soutenue au Québec.

1190

Enfin, recommandation d'établir un prix minimum pour l'enfouissement à l'aide d'un droit ou d'une taxe pour inciter l'adoption de meilleures pratiques. C'est une étape nécessaire.

1195

Somme tout, en résumé, à la Ville de Québec, pour réduire les résidus ultimes, il faut agir à tous les niveaux, que ce soit : l'incitation, le tri, la valorisation. Il faut permettre une flexibilité dans le choix des moyens et des technologies. Il faut mobiliser aussi les citoyens et l'encadrement – ce sur quoi vous travaillez – doit être un incitatif pour agir, et ce, à tous les niveaux. Merci.

1200

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous. Peut-être une première question, si vous le permettez. Vous avez présenté la vision, votre vision de la gestion des matières résiduelles avec trois carrés : la collecte, le traitement, la valorisation. Qu'en est-il de la réduction à la source? Qu'en est-il du réemploi dans le cadre de votre vision?

**M. LUC MONTY :**

1205            Alors, la réduction à la source se fait sur une base incitative, c'est-à-dire qu'on incite les citoyens à être sensibles au fait des matières, des déchets, mais c'est sur une base incitative. On ne peut pas vraiment agir sur les choix des citoyens.

1210            Maintenant, au niveau de la réutilisation, ce qu'on souhaite et ce qu'on fait, on travaille pour valoriser à toutes les étapes, le mieux possible, les matières qui sont jetées, que ce soit aux portes et aux écocentres. Aux écocentres, d'abord, on s'assure qu'il y a un taux de revalorisation qui est important dans nos centres. Dans nos écocentres, on récupère jusqu'à 95 % des matières – un taux élevé.

1215            Et aussi, au niveau de l'incinérateur, on travaille beaucoup justement pour valoriser avec la vapeur, et aussi, bon, l'incinération permet aussi d'aller chercher le métal, ce qui n'est pas permis dans l'enfouissement.

1220            Alors donc, on fait aussi, on travaille beaucoup au niveau de l'utilisation des cendres, les cendres de grilles, que ce soit pour le recouvrement des sites, comme matière pour recouvrir les sites d'enfouissement, et d'autres technologies qu'on tente de développer. Donc, c'est comme ça, avec des équipements importants, on peut revaloriser.

**LE PRÉSIDENT :**

1225            Dans votre perspective de faire en sorte que l'Hôpital, le nouvel Hôpital de L'Enfant-Jésus soit approvisionné d'une source énergétique à partir de l'incinérateur, sur un horizon temporel quand même assez long, on en convient, qu'advierait-il si la Ville de Québec réussissait à réduire, de façon notable, le taux de génération des matières résiduelles, donc le taux d'élimination de  
1230            matières résiduelles et donc, le taux de valorisation aussi de matières résiduelles, s'il n'y a pas assez de matières résiduelles pour nourrir votre incinérateur, c'est quoi l'alternative pour l'Hôpital?



**M. LUC MONTY :**

1235 C'est une préoccupation qu'on a entendue. Ce sera, disons que ce sera un beau problème. Là, si on réussit à atteindre une situation où les matières seront insuffisantes pour l'incinérateur, bien, on gèrera ce problème-là, puis c'est au plan contractuel. On a des conditions qui peuvent permettre une sortie éventuellement.

1240 Mais je vous dirais, c'est un souhait. Puis d'ailleurs, les quantités incinérées sont appelées à diminuer dans le temps, et elles ont déjà diminué et elles vont diminuer davantage. Mais sur l'horizon prévisible des comportements, à moins qu'il y ait des gestes extrêmement forts en amont pour, disons, sur les prix, les prix des... sur l'horizon prévisible, on n'envisage pas de réduire, que l'incinérateur réduise sa production à ce point pour empêcher l'utilisation de la vapeur de l'incinérateur comme source alternative aux énergies fossiles.

1245

Donc, notre...

**LE PRÉSIDENT :**

1250

Quelle est la...

**M. LUC MONTY :**

1255

Oui?

**LE PRÉSIDENT :**

Quelle est la quantité que ça prendrait minimalement?

1260

**M. LUC MONTY :**

Pour?

1265

**LE PRÉSIDENT :**

Pour pouvoir approvisionner l'Hôpital?

1270 **M. LUC MONTY :**

Gilles, je ne sais pas si tu peux répondre à ça?

1275 **LE PRÉSIDENT :**

Ouvrez votre micro, s'il vous plaît, Monsieur Dufour.

**M. GILLES DUFOUR :**

1280 Effectivement, Monsieur le Commissaire, on prévoit être capable de fournir 98 % de l'énergie nécessaire pour l'Hôpital. C'est à peu près, je dirais, 40 % de la production actuelle de vapeur qu'on génère. Puis on parle de trigénération : on est capable de fournir les besoins en chauffage, les besoins en eaux chaudes, les besoins en climatisation, en stérilisation, puis on prévoit également fournir une partie de la consommation électrique.

1285

**LE PRÉSIDENT :**

Mais j'aimerais quand même que vous répondiez à ma question : quelle est la quantité que ça prendrait annuellement pour pouvoir fournir en énergie l'Hôpital?

1290

**M. GILLES DUFOUR :**

L'incinérateur produit 2,2 millions de gigajoules par année, et l'Hôpital va en consommer environ 800 000, 700 000 à 800 000 gigajoules par année.

1295

**M. LUC MONTY :**

Donc, c'est le tiers. Donc à peu près à...

**M. GILLES DUFOUR :**

1300

40 %

**M. LUC MONTY :**

1305

Il faudrait qu'on maintienne la production d'à peu près de 30 %. On pourra vous le confirmer, mais si on avait 30 % de la production actuelle à peu près en énergie ou en quantité, on pourrait fournir.

**LE PRÉSIDENT :**

1310

Est-ce que l'incinérateur serait efficace avec le tiers de déchets?

**M. GILLES DUFOUR :**

1315

Il faut dire également qu'on a quatre fours; quatre fours de combustion pour les déchets puis on peut les opérer un à la fois, deux à la fois, trois à la fois, selon la quantité de déchets qu'on reçoit. En hiver, par exemple, on a moins de déchets, on en opère seulement trois, des fois deux. À l'été, bien, c'est évidemment tous les quatre. Il y a beaucoup plus de déchets à l'été.

**LE PRÉSIDENT :**

1320

Monsieur Renaud?

**M. LUC MONTY :**

1325

Oui, c'est une bonne question. On est en mesure dans temps de réduire la production de l'incinérateur, au besoin, bien, en fonction des quantités, et il faudrait que la quantité diminue beaucoup, beaucoup, beaucoup, donc à moins de 50 % pour qu'éventuellement on ne puisse pas honorer ce genre de contrat là.

1330

Alors, sur l'horizon prévisible, on n'est pas... on n'est pas mal à l'aise de s'engager dans ce type d'entente à long terme qui va être rentabilisée, d'ailleurs, sur une courte période. En moins de dix ans, ce projet-là va se rentabiliser.

1335 **M. GILLES DUFOUR :**

Évidemment, l'Hôpital a une centrale thermique complètement indépendante de la source d'énergie de l'incinérateur, là. En fait, il va avoir deux centrales thermiques : une approvisionnée par l'incinérateur et l'autre, en redondance, par les moyens conventionnels qu'on connaît, gaz naturel, etc.

1340

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud?

1345

**LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Dufour, j'aurais la même question, mais par rapport aux besoins en vapeur du procédé de traitement du digestat. Ce que j'ai compris, c'est que vous allez utiliser de la vapeur pour déshydrater le digestat, ce qui fait que si on combine l'Hôpital, le NCH et le traitement des digestats, la quantité de vapeur nécessaire est quand même plus élevée, là.

1350

Est-ce que, advenant que la quantité de déchets diminue à l'incinérateur, vous allez quand même être capables de fournir ces quantités d'énergie là?

1355

**M. GILLES DUFOUR :**

Oui, tout à fait. La biométhanisation, on a deux procédés en parallèle : un pour les boues municipales puis un pour les résidus alimentaires. Pour les boues municipales, on a fait le choix d'utiliser l'électricité, puis on a fait le choix également d'un procédé qu'on appelle thermophile à 55° Celsius. On voulait avoir la meilleure qualité de digestat possible, on a choisi cette température-là, puis on a choisi de chauffer à l'électricité pour libérer le plus de gaz naturel renouvelable possible pour distribuer au marché. Ça, c'est le premier choix qu'on a fait.

1360

1365

Le deuxième choix qu'on a fait, c'est que les traitements de matières organiques vont être faits à l'incinérateur dans la même collecte qu'on va vous expliquer ça dans le mémoire 3, mais de la même façon que les résidus ultimes sont collectés actuellement, puis on va être capables de les séparer par un traitement de couleur, là.

1370

La matière organique va être mise dans des sacs d'une couleur spécifique par les citoyens, va être séparée à l'incinérateur, ensuite on va préparer une boue de résidus organiques qu'on va chauffer à l'incinérateur et utiliser une canalisation déjà existante pour se rendre au centre de biométhanisation.

1375

Ça fait que la vapeur consommée va être utilisée seulement pour la partie des résidus organiques à l'incinérateur. Puis on a toute l'énergie pour faire ça. À 2,2 millions de gigajoules, on a une bonne quantité d'énergie puis, encore une fois, dans un horizon prévisible de temps.

**LE COMMISSAIRE :**

1380

Ce qui fait qu'aux 800 gigajoules...

**M. GILLES DUFOUR :**

1385

800 000.

**LE COMMISSAIRE :**

1390

Les 800 000 gigajoules qui vont être utilisés pour le NCH, on doit ajouter une certaine quantité d'énergie qui va être utilisée pour le procédé de biométhanisation. Ça correspond à quoi comme quantité d'énergie?

**M. GILLES DUFOUR :**

1395

Mon Dieu! Je vais vous revenir.

**M. LUC MONTY :**

C'est petit quand même dans le total, là. C'est petit, très petit.

1400

**M. GILLES DUFOUR :**

Et le bilan global, regardez, on a 2,2 millions de gigajoules de production, nos clients de papetières en consomment à peu près 1,1, puis on a réservé 700 000 à 750 000 pour l'Hôpital. Puis il y a encore un excédent, mais c'est très petit quand on compare les volumes.

1405

**LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup.

1410

**M. GILLES DUFOUR :**

Mon collègue qui va vous faire la présentation au mémoire 3 va être capable de vous répondre. C'est le directeur du projet.

1415

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Messieurs Monty et Dufour, et bonne fin de soirée.

1420

**M. LUC MONTY :**

Merci beaucoup.

1425

---

**MM. MATHIEU FOURNIER et YANNICK LAGACÉ  
(DM141, DM141.1, DM141.2, DM141.3, DM141.4)**

**LE PRÉSIDENT :**

1430

Et j'appelle maintenant messieurs Mathieu Fournier et Yannick Lagacé.

**M. MATHIEU FOURNIER :**

1435

Bonjour, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

1440

Oui, absolument. Allez-y, Monsieur. Dites-nous seulement votre nom pour les fins...

**M. MATHIEU FOURNIER :**

Oui, merci, je suis Mathieu Fournier.

1445

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y.

**M. MATHIEU FOURNIER :**

1450

Oui, merci. Mathieu Fournier, directeur de section Valorisation des matières à la Ville de Québec. Je suis accompagné de Yannick Lagacé, directeur d'usine du centre de tri de Québec, qui travaille pour Société VIA.

1455

Donc, je vous demanderais – moi, je viens vous présenter dans le fond le tri à la source et la collecte, donc tout ce qu'on fait en amont pour diriger les bonnes matières au bon endroit pour limiter nos résidus ultimes. Et je demanderais à Alexandra, s'il vous plaît, de sauter à la diapositive 11 tout de suite, s'il vous plaît.

1460 On avait beaucoup de choses, on était ambitieux, on va y aller vraiment à l'essentiel étant donné que notre temps est limité, Messieurs. Et alors, ce que monsieur Monty vient de vous présenter, notre vision qui est très ambitieuse pour 2028, ça vient avec un premier plan d'action de cinq ans, notre fameux PMO, et c'est un plan d'action qui a été établi avec la communauté, avec vraiment concertation.

1465 On a retenu 82 actions et on a déjà près de 90 % de ce plan-là qui a été en cours ou terminé, toute une série d'actions : des écocentres mobiles, des corbeilles de rues pour récupérer de la matière; on a de la gratuité dans nos écocentres aussi, on a toute une série d'actions qui ont déjà mené à d'importants résultats qui sont présentés dans le mémoire.

1470 Mais ce qu'on vient vous parler aujourd'hui davantage, c'est plutôt nos recommandations en lien avec trois leviers qui nous permettent de détourner de la matière, justement, de l'élimination et on parle d'infrastructures qui seront complétées par mes collègues dans le mémoire 3.

1475 Donc, on va s'attarder aujourd'hui au centre de tri. On a un centre de tri à Québec, on est chanceux, à la fine pointe de la technologie. On a fait le pari d'investir massivement dans ce centre-là depuis 2014, soit plus de 15 millions. On a actuellement le meilleur taux de rejet, de 3 %, au Québec pour 2020. Pourquoi? Parce qu'on utilise la valorisation énergétique.

1480 Donc, ce qu'on fait c'est qu'on envoie nos rejets et les matières non recyclables en cimenterie, dans la région de Portneuf, pour substituer des combustibles fossiles dans un four à ciment. C'est 83 % de nos rejets qui sont envoyés là-bas. Donc, vous allez le voir plus loin, c'est un avantage parce qu'on utilise l'ensemble de la chaîne des 3RV, la hiérarchie des 3RV, donc le V et ce qui fait en sorte que, dans le fond, les autres centres de tri les envoient à l'élimination directement ces rejets-là, nous, on leur donne une dernière chance d'être valorisés. Et c'est ce qui nous mène à un

1485 taux aussi faible de rejet.

1490 On a un centre de tri, je vous disais, perfectionné. On a des trieuses optiques, un désensacheur, qui nous permet d'avoir une collecte par sac dans nos quartiers denses, qui a augmenté de façon majeure le taux de récupération dans, notamment, le Vieux-Québec. On a un système d'aspiration pour les pellicules, on a un séparateur à courant de Foucault, pour le non-ferreux.



Et ce qu'on doit dire aussi, c'est que le partenariat qu'on a avec VIA, qui est une entreprise d'économie sociale qui fait de la réinsertion de gens avec des limitations, est aussi un volet, vient chercher le volet social aussi du développement durable, et est très important pour nous.

1495

Et, rapidement, bien, dans le fond, ce qu'on voit c'est qu'on a fait un pari de la qualité, d'investir même quand ça allait très bien. Et aujourd'hui, ça paye beaucoup parce que les acheteurs sont au rendez-vous, même quand, des fois, les valeurs des matières sur les marchés sont plus faibles, mais on réussit à vendre notre matière en tout temps et on n'accumule jamais de matière.

1500

Donc, la valorisation énergétique, je vous en ai parlé, c'est très utile. Effectivement, ça nous permet d'atteindre ce taux-là. Cependant, c'est un choix que la Ville a fait, c'est un choix qui... qu'on paie, dans le fond, 350 000 \$ par année pour envoyer cette matière-là à Portneuf, et évidemment c'est lié à un transport, donc il y a une empreinte de gaz à effet de serre, alors qu'on a dans la cour un incinérateur qui fait de la valorisation énergétique – monsieur Monty vous en parlé et monsieur Dufour –, mais qui n'est pas reconnu aux yeux du Ministère, contrairement à la cimenterie, comme outil de valorisation énergétique.

1505

Donc, ce qu'on vient vous recommander aujourd'hui c'est d'inciter le gouvernement à reconnaître l'incinérateur de Québec, comme un outil de valorisation énergétique des résidus ultimes issus du centre de tri, ce qui va faire en sorte évidemment de diminuer nos résidus ultimes.

1510

Donc, un autre problématique avec nos matières présentement, c'est qu'il y a des matières qui n'ont pas de marché ou qui sont tout simplement non recyclables, qui sont mises sur les tablettes. Donc, des matières, on parle de carton laminé, sachets autoportants de purée, par exemple, du plastique compostable, des multicouches. On a toute une série de matières qui sont mises en marché, sans égard, dans le fond, au recycleur.

1515

Malheureusement, les équipements en place, les systèmes, ce n'est pas viable économiquement, souvent, ou ce n'est juste pas recyclable. Il n'y a pas de marché. Ça contamine les autres matières, donc c'est lié à toute une série de problématiques parce qu'on marche à l'envers.

1520

1525

Ultimement, les metteurs en marché mettent des produits sur les tablettes, mais sans être concernés par la fin de vie, et ce qui fait en sorte qu'on n'est pas en mesure, un centre de tri, ça ne fait pas de magie, on n'est pas en mesure de leur donner une deuxième vie et ça finit comme résidu ultime.

1530

La recommandation, puis dernier point, c'est qu'on fait présentement la guerre au plastique à la grandeur des pays industrialisés, mais le plastique n'est pas l'ennemi; c'est vraiment le plastique non recyclable qui l'est.

1535

Donc, dans cet esprit-là, on recommande, dans le fond, à la commission, d'inciter le gouvernement à légiférer afin d'interdire la mise en marché de contenants et d'imprimés d'emballages qui n'ont pas de débouchés de recyclage.

1540

Ce faisant, bien, on facilite le travail du citoyen et c'est beaucoup plus économique pour l'ensemble de la chaîne de valeurs qui va être beaucoup plus performante et avec beaucoup moins de gaspillage et de transport inutile.

1545

Le tri des matières recyclables, je vous le dis, il y a de la confusion. On veut rendre ça simple pour le citoyen; actuellement, les types de matières entre les régions varient. Les centres de tri, selon le centre de tri, si on vit dans une ville ou une autre, on n'a pas les mêmes consignes.

1550

Les rares campagnes qu'on voit, nationales, sont souvent, ciblent les mauvaises matières. On parle encore de cans de conserve ou de journaux alors que tout le monde sait que ça va dans le bac bleu, au lieu de cibler les matières qui sont peut-être plus problématiques et suscitent des questions au sein de la population.

1555

Et souvent, c'est malheureusement des publicités pour faire valoir qui paie quoi ou qui est l'acteur, alors qu'on devrait cibler des matières, par exemple, problématiques, comme un boyau d'arrosage, par exemple, qui réglerait beaucoup de problèmes au sein de nos centres de tri du Québec.

Il y a une importante perte de confiance aussi des citoyens face au système. Je vais vite, je m'excuse, on a beaucoup de choses à vous dire. Présentement, le taux de mise en valeur au centre

de tri de Québec, je vous l'ai dit, il est à 97 %. Cependant, on a sondé notre population il y a un mois et on a demandé quel était ce taux-là à une population, un échantillon représentatif et les gens pensaient que c'était 56 %.

1560

Donc, dans le fond, en absolu, nos citoyens pensent qu'une matière sur deux qu'ils mettent dans le bac est jetée actuellement, alors que c'est seulement 3 %.

1565

Donc, il y a vraiment un écart de perception et de la réalité, souvent parce que bon, on a eu une revue de presse très négative dans les dernières années. Souvent, malheureusement, concentrée sur des canards boiteux de l'industrie, qui ne représentent pas nécessairement la vigueur de la chaîne de valeurs. Donc, on se rend compte que la sensibilisation et l'éducation sont plus que jamais nécessaires.

1570

Donc, dans le fond, ce qu'on recommande, c'est que la commission incite le gouvernement à profiter de la modernisation de la collecte sélective à venir pour uniformiser les matières acceptées dans le bac bleu à la grandeur de la province et de lancer des campagnes provinciales de communication, mais sur des matières qui suscitent vraiment des questionnements au sein de la population : qu'on parle d'aluminium souillé, les boîtes à pizza avec un peu d'huile dedans, des matières que les gens nous disent : qu'est-ce que je fais avec ça? Au lieu de la bonne vieille can de conserve que tout le monde sait que ça va dans le bac.

1575

Collecte par sac, deuxième levier – j'y vais rapidement : on a fait le choix, à la Ville de Québec, de choisir la collecte par sac des résidus alimentaires, pourquoi? Parce qu'on a un bâti très dense. 62 % de notre bâti est des plex ou des multilogements et force est d'admettre qu'au Québec, présentement, la collecte par bac brun est un échec, et on le dit, on le souligne : dans le secteur multilogements, les gens ne partagent pas les bacs. Les problèmes de nuisance sont contreproductifs, donc à ce niveau-là, on souhaitait une solution, nous, équitable pour l'habitant de la tour à condo, qu'il ait un accès dès le jour 1 à un système simple, donc on a choisi la collecte par sac.

1580

1585

Pas de troisième bac, on diminue l'empreinte gaz à effet de serre de 3 000 tonnes passées par année. C'est plus économique : 5,5 millions d'économies pendant 20 ans. Et, ce qu'il faut dire,

1590

c'est que dans les systèmes de bacs bruns, la principale pression des citoyens et des usagers, c'est d'utiliser des sacs.

1595

Donc, on répond à cette pression-là directement. On va fournir les sacs, les gens vont faire le tri et nos premiers projets pilotes démontrent un succès incroyable. Les gens adorent ça, c'est facile, c'est simple. Il n'y a pas de nouveaux contenants et il n'y a pas de nuisance parce que les sacs sont fermés.

1600

Donc, on veut vraiment, notre approche c'est de dire : on ne veut pas qu'une poignée de citoyens récupèrent la matière de façon parfaite; on veut que la grande majorité des citoyens le fassent de façon imparfaite en leur suggérant, en leur donnant des moyens simples pour y arriver.

1605

On termine avec les écocentres. Écoutez, les écocentres, c'est un autre levier qu'on a de détourner de la matière de l'élimination. Monsieur Monty parlait de 95 %, ça dépend des types de matière. Effectivement, 95 % c'est pour certaines matières, mais globalement, ces outils-là de diversion à l'élimination nous donnent un taux de valorisation de 80 %. Et c'est un important outil et on connaît un achalandage historique.

1610

Je ne sais pas si on voit bien le graphique, mais depuis 2018, on a doublé les visites dans les écocentres. C'est un outil, dans nos sondages de nos citoyens, c'est toujours l'un des services les plus appréciés. Mais évidemment, cet achalandage historique là cause une pression importante sur les infrastructures, sur la sécurité des usagers, sur la prise en charge fluide des matières, parce que pour plus d'usagers, plus de matière. Il faut sortir cette matière-là à un rythme important. On va atteindre probablement le cap des 500 000 visites dans cinq écocentres cette année. Donc, c'est vraiment très important comme rythme d'entrée.

1615

Et on a certaines matières qui sont aussi problématiques : bardeaux d'asphalte, gypse qui ont des marchés qui sont raréfiés et peu pérennes. Le bois aussi de qualité qui est très énergivore à trier. Ça prend quelqu'un en tout temps presque pour s'assurer que le tri se fasse correctement.

1620

Donc, on voit que des investissements importants sont nécessaires dans le réseau pour le bonifier, pour le pérenniser, s'assurer de la sécurité des usagers aussi. Malheureusement, force est d'admettre que les enveloppes disponibles – présentement le programme de Recyc-Québec, c'est

un pas dans la bonne direction, mais on parle de 14 millions pour toute la province pour bonifier le réseau, alors qu'on sait qu'un écocentre, aujourd'hui un seul écocentre peut coûter jusqu'à 10 millions en construction.

1625

Donc, on voit que c'est insuffisant et on pense...

**LE PRÉSIDENT :**

1630

Il faudrait conclure, Monsieur Fournier. Il faudrait conclure.

**M. MATHIEU FOURNIER :**

Oui, c'est la dernière recommandation, merci.

1635

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

1640

**M. MATHIEU FOURNIER :**

Oui, merci, Monsieur le Président, je finis avec celle-là. Donc, on vous recommande, la commission, d'inciter le gouvernement à financer adéquatement la bonification du réseau d'écocentres au Québec, des infrastructures populaires, qui contribuent à diminuer de façon significative l'élimination.

1645

Et on a tous les liens vers notre stratégie de développement durable et nos documents stratégiques à la Ville.

1650

Merci pour votre écoute.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous. Monsieur Renaud.

1655 **LE COMMISSAIRE :**

Oui. Monsieur Fournier, quand vous parlez de lancer des campagnes de communication, vous donnez cette responsabilité-là au gouvernement du Québec, mais est-ce que ça ne devrait pas être une responsabilité de l'organisme de gestion désigné? En particulier dans le contexte où il va y avoir une modernisation de la collecte sélective, puis un élargissement du REP, est-ce que ça ne devrait pas être à cet organisme-là de prendre en charge ces coûts-là puis ces campagnes-là?

1665 **M. MATHIEU FOURNIER :**

Tout à fait. D'ailleurs, dans la recommandation, on parle vraiment de profiter, justement comme vous le dites, de la modernisation. Les villes ont un gros bout à faire. Nous, dans notre vision, notre premier plan d'action est associé, cinq ans, à un budget de 36 millions, dont 10 millions liés seulement à l'information, sensibilisation, l'éducation.

1670 Donc, les villes ont une relation de proximité avec le citoyen, mais quand on suggère des campagnes nationales, on en a vu, notamment celle de Recyc-Québec, c'est d'inciter aussi ces campagnes-là à adresser vraiment des matières qui suscitent des vrais questionnements au sein de la population et, comme on disait, de ne pas aller dans les sentiers déjà battus.

1675 Mais vous avez raison, ça serait à l'organisme de gestion, certainement, de bien faire connaître le système et le fait de pouvoir uniformiser les matières qui sont récupérées à travers toutes les régions du Québec va pouvoir faciliter un message commun, je pense, aussi, parce que présentement, si on est à Québec ou à Lévis, on n'a peut-être pas les mêmes matières qu'on peut mettre dans notre bac bleu, ce qui contribue à la confusion que je vous parlais des citoyens.

1680 **LE COMMISSAIRE :**

Je voulais vous demander aussi, Monsieur Fournier, le pourcentage de rejet, là, si on inclut dans les rejets du centre de tri ce que vous envoyez à la cimenterie, c'est quoi le taux de rejet, en incluant le...

**M. MATHIEU FOURNIER :**

1690 Oui, excusez, je vous ai coupé. Je suis désolé. En fait, 3 %, c'est le taux de mise en valeur  
totale; taux de recyclage, c'est 82 %, donc 82 % des matières qui sont mises au bac sont recyclées,  
vendues à des recycleurs, et on en a 15 % qui sont valorisées en cimenterie, donc pour un 97 %.

1695 Ce qu'il faut dire, c'est que, comme je le disais, c'est que ces matières-là qui sont non  
recyclables, on en parlait, les fameux cartons laminés, les sacs autoportants, le plastique  
compostable, bien, malheureusement, au centre de tri, on ne fait pas de magie, on n'est pas capable  
de leur donner une plus-value, donc ces matières-là, c'est celles-là qu'on envoie en valorisation  
énergétique.

1700 Donc, on utilise vraiment le 'V' du 3RV, contrairement à d'autres centres de tri qui n'ont peut-  
être pas cette chance-là. Mais comme on vous le disait, c'est un choix de la Ville, on paie pour ça.  
C'est un choix vraiment voulu pour justement diminuer nos rejets qui sont éliminés, mais ça serait  
encore plus simple si on pouvait le faire dans notre cours, dans notre incinérateur parce qu'on  
valorise... dans le fond, on fait typiquement de la valorisation énergétique aussi, d'où notre  
1705 recommandation de le reconnaître comme outil aussi de valorisation énergétique pour des rejets,  
encore une fois, ultimes.

On ne parle pas de matières perdues ou de matières avec un marché; on parle de matières  
qui n'ont pas de marché actuellement.

1710

**LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup, Monsieur Fournier.

1715 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Messieurs, et bonne fin de soirée.

1720

**MM. CARL DESHARNAIS et MANUEL PARENT  
(DM142, DM142.1, DM142.2, DM142.3, DM142.4, DM142.5)**

**LE PRÉSIDENT :**

1725

J'appelle maintenant messieurs Carl Desharnais et Manuel Parent.

**M. CARL DESHARNAIS :**

1730

Oui, bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

1735

Oui, bonsoir, Monsieur. La parole est à vous.

**M. CARL DESHARNAIS :**

1740

Parfait. Donc, je suis Carl Desharnais, directeur de service pour ce qui est valorisation et projets industriels. Donc, l'opération du centre de tri, recyclage, site d'enfouissement et l'incinérateur, incluant le projet de biométhanisation. Je suis accompagné de Manuel Parent, ingénieur au service, responsable aussi du projet de valorisation de vapeur.

1745

Donc, je vous présente, comme troisième mémoire : « L'incinérateur, un outil de réduction des volumes à enfouir et un outil potentiel d'amélioration du bilan de gaz à effet de serre par la récupération de la chaleur fatale et le centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec. »

1750

Donc, comme troisième mémoire – ça, je vous l'ai mentionné. Donc, le cycle de vie des matières en ce qui nous concerne, pour nous, pour passer l'économie circulaire, notre défi c'est : mettre en oeuvre nos compétences pour réduire au maximum l'élimination, puis l'incinération avec production de vapeur est un moyen efficace pour valoriser les matières non recyclables, réduire l'enfouissement, mais aussi réduire les émissions de gaz à effet de serre.



1755

Donc, l'incinération, c'est plus de 90 ans d'histoire. Déjà, en 1930, l'objectif de la Ville à l'époque était de réduire de deux tiers les volumes de déchets à enfouir, permettant ainsi de prolonger à l'époque les durées de vie des dépotoirs.

1974, nouvelle génération d'incinérateur.

1760

Puis en 2015, comme vous le savez déjà : fin de la sous-traitance, la Ville de Québec a repris en régie l'incinérateur, puis a pris la décision, avec la venue du projet de centre de biométhanisation puis la synergie de ses équipements, de poursuivre et prolonger l'utilisation de l'incinérateur.

1765

Dans les 15 dernières années, la Ville, dans son plan de modernisation, en discussion avec le ministère de l'Environnement, a investi plus de 65 millions pour la conformité, dont l'ajout des filtres au charbon activé, mais aussi un des aspects importants dans notre mise à jour, les brûleurs au gaz naturel sur chacun de nos fours.

1770

Donc, la base des orientations présentes et futures : l'incinération avec une valorisation énergétique est pour nous un moyen légitime pour réduire le volume des déchets ultimes, mais aussi réduire les émissions de gaz à effet de serre par citoyen desservi.

1775

Donc, on a mandaté la Chaire en écoconseil de l'Université du Québec à Chicoutimi pour faire une analyse environnementale concernant trois scénarios : soit le premier scénario qui est la fermeture de l'incinérateur et on envoie à l'enfouissement la majorité de nos déchets; l'incinérateur actuel, mais aussi l'incinérateur amélioré, c'est-à-dire avec nos brûleurs, avec les équipements dont je vous ai mentionné, mais aussi en tenant compte de la valorisation des résidus alimentaires et des boues en biométhanisation.

1780

Cette étude démontre que l'incinérateur actuel versus l'élimination à l'enfouissement représente dix fois moins d'émissions de gaz à effet de serre. Puis si on compare notre avenue de l'incinérateur amélioré avec biométhanisation, c'est 100 fois moins de gaz à effet de serre que l'enfouissement sans incinération.

1785

Donc, dans notre plan d'action, jusqu'à présent, on a installé les brûleurs qui sont tout récemment en fonction sur nos quatre fours. On est en construction d'un projet de 190 millions pour

la biométhanisation des boues et des résidus alimentaires qui va avoir son démarrage fin de cette année, début de l'année prochaine.

1790 Au niveau valorisation, on a différents projets de recherche pour valoriser les matières et leur potentiel, soit les cendres de grilles et le digestat. Le digestat qui, en passant, a déjà des contrats pour les valoriser de façon agricole, mais on est à étudier aussi à faire un digestat amélioré pour créer de la valeur ajoutée à ce produit, puis aussi des projets de valorisation énergétique dans le secteur concerné de l'incinérateur.

1795 Dans les actions majeures, d'ici 2025, il y a la mise en œuvre de notre plan métropolitain de gestion des matières résiduelles qui comporte plusieurs actions : le centre de biométhanisation; la valorisation de la vapeur, comme on vous en a parlé avec mes collègues jusqu'à présent, donc un des premiers hôpitaux carboneutres, une économie, une réduction de 10 000 tonnes de gaz à effet de serre, mais aussi une économie de 60 millions de litres d'eau parce qu'on va récupérer le condensat qui présentement est envoyé à l'atmosphère. Tout ça avec l'appui de la santé publique, 1800 le ministère de la Santé et aussi le ministère de l'Environnement.

1805 Donc, au niveau de nos émissions, je sais qu'il y a eu plusieurs présentations que vous avez eues, les études dont on vous a parlé, 2015-2018, qui ont été faites par le ministère de l'Environnement. On a eu le rapport, un rapport d'expertise d'une firme européenne pour analyser nos équipements et nous confirmer qu'on a les équipements pour opérer de façon adéquate et rencontrer les normes.

1810 Un avis technique de Consulair, qui sont les gens qui font nos émissions, mais on a demandé à un professeur associé à l'Université Laval de regarder tout ça et de nous faire quand même ses commentaires. Et, selon lui, l'impact de l'incinérateur sur la qualité de l'air ambiant durant la dernière décennie peut être estimé aussi faible que les rapports du Ministère.

1815 Puis c'est important de mentionner à la commission que ces études-là ont été faites avant l'application de nos mesures, soit la métallisation de nos fours, le remplacement des systèmes d'injection de charbon activé et aussi nos brûleurs au gaz naturel qui sont en fonction depuis quelques mois. Donc, on aurait, si on refaisait aujourd'hui ces analyses-là, un meilleur portrait encore qu'à l'époque.

1820           Donc, en conclusion, l'objectif, évidemment, vous avez questionné monsieur Monty : réduire à la source, c'est ce qui est le plus important. On a des campagnes de communication, c'est notre objectif. On a du recyclage, on veut envoyer les choses en biométhanisation, mais on est tributaire de ce qui continue à arriver à l'incinérateur, de ce qui vient aussi des industries, commerces et institutions, puis il y aura toujours des volumes ultimes à éliminer et à valoriser.

1825           Donc, la production et la vente de vapeur permet de substituer des carburants fossiles. Donc, les projets de l'Hôpital, exemple, utiliseraient d'autres carburants qui auraient des émissions dans le quartier, et on réduit ainsi à la source les émissions polluantes et les gaz à effet de serre pour assurer des services énergétiques.

1830           Un élément important de notre stratégie est le centre de biométhanisation qui va permettre de détourner 182 000 tonnes de résidus alimentaires et aussi de boues qui sont aujourd'hui envoyées à l'incinérateur. On va produire un digestat pour être un fertilisant à utiliser en agriculture; un sulfate d'ammonium comme engrais liquide; un biogaz où on a déjà une entente avec Énergir sur l'achat et l'injection dans le réseau de gaz naturel renouvelable, et on travaille à des projets pour valoriser le CO2 qui va en être produit.

1840           Donc, nos recommandations, c'est que la commission recommande au ministère de l'Environnement de reconnaître, d'un point de vue financier d'ici l'atteinte du principe « zéro déchet », les efforts de valorisation des extraits de l'incinération afin de tendre vers le zéro enfouissement.

1845           Que la commission recommande au ministère de l'Environnement de reconnaître d'un point de vue environnemental les bienfaits de l'incinération sur la quantité de gaz à effet de serre évités par rapport l'enfouissement.

1850           Aussi, que la commission recommande au gouvernement provincial de jouer un rôle important pour faciliter la valorisation des produits de la biométhanisation. Ça va nous permettre :

- de susciter un intérêt dans le monde agricole;
- de contribuer au développement de la connaissance technique;

- d'assurer une vision globale de la manière la plus efficace et durable de gérer l'ensemble de ces quantités générées sur notre territoire;
- de faciliter le développement des marchés;
- d'implanter des incitatifs financiers pour reconnaître les attributs environnementaux des engrais verts.

1855

**LE PRÉSIDENT :**

Il faudrait conclure aussi, s'il vous plaît, Monsieur Desharnais.

1860

**M. CARL DESHARNAIS :**

Oui. Donc, dernière recommandation : que la commission recommande au gouvernement provincial de jouer un rôle important pour faciliter la valorisation des produits de l'incinération, soit les cendres de grilles et les cendres volantes, afin de faciliter des essais pilotes de valorisation et d'encourager toute valorisation par une exemption aux redevances environnementales.

1865

Merci de votre attention.

1870

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous. Dites-moi, il y a quelque chose que je n'ai pas bien compris. Vous avez indiqué que vous avez fait une étude comparative pour savoir quelles sont les émissions de gaz à effet de serre qui sont tributaires de l'incinérateur comparativement à celles d'un lieu d'enfouissement technique, et vous avez montré une figure dans laquelle c'était évident que les lieux d'enfouissement émettaient des quantités beaucoup plus importantes que l'incinération.

1875

Maintenant, dans un lieu d'enfouissement, je voudrais juste comprendre : dans un lieu d'enfouissement, il y a captage des biogaz. Est-ce que vous calculez donc que les... quelle est la base de votre calcul à des fins comparatives?

1880

**M. CARL DESHARNAIS :**

1885 Il y a une partie, mais je pourrais vous dire, on a déposé, je crois, l'étude qui donne ces chiffres en détail – je ne l'ai pas avec moi exactement, là, mais...

**M. MANUEL PARENT :**

1890 Je peux y aller, peut-être, Carl, si tu veux. Dans le fond, ce qu'il faut comprendre c'est que nous, on n'enfouit pratiquement pas de matières organiques étant donné qu'on fait de l'incinération. Donc, le captage de biogaz qu'on fait, il n'est pas sur le nouveau site, il est sur l'ancien site, là, dans les années 70.

1895 Donc, il faut aussi comprendre que l'étude, elle est basée sur notre cas à nous. Donc, c'est les données réelles de la Ville de Québec, et ce qui vient impacter de beaucoup la donnée, c'est qu'on tient compte du transport. Donc, quand on va porter, si on allait à l'enfouissement, on est à 40 kilomètres de l'incinérateur, donc il y a un coût en termes de GES pour ce transport-là.

1900 Et puis dans l'incinérateur amélioré, on tient compte des GES qui ne seront pas produits par l'utilisation, exemple, du gaz naturel pour l'Hôpital de l'Enfant-Jésus ou, exemple, si la White Birch torche se mettait à utiliser de la biomasse forestière, par exemple.

Donc, c'est comme ça que le calcul a été fait par la Chaire écoconseil.

1905

**LE PRÉSIDENT :**

1910 Donc, si je comprends bien, la base de calcul tient compte non pas d'un lieu d'enfouissement technique, mais d'un lieu d'enfouissement sanitaire où il n'y avait pas captation de biogaz, c'est bien ça?

**M. MANUEL PARENT :**

1915 Il faudrait que je vérifie, mais à ma connaissance on tient compte de tout l'existant. Donc, il y a la moitié, si je peux dire ça comme ça, qui est le lieu d'enfouissement sanitaire de l'époque, qui

est fermé, mais qui génère encore un petit peu de biogaz puis il y a le nouveau site qui n'en génère à peu près pas.

**M. CARL DESHARNAIS :**

1920

Si vous permettez, Monsieur le Président, on peut vous revenir avec l'endroit exact dans notre étude pour vous clarifier cet élément-là.

**LE PRÉSIDENT :**

1925

Ce serait aimable. Ce serait bien aimable à vous. Monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

1930

Oui, Monsieur Desharnais, je voulais vous demander : les résidus verts, qu'est-ce qu'il advient de ça? Est-ce que vous avez des installations de traitement spécifiques pour les résidus verts?

**M. CARL DESHARNAIS :**

1935

Bien, les résidus verts, c'est un bon exemple quand on mentionne que la Ville incite la réduction à la source. Pour nous, on pratique l'herbicyclage. Donc, une des raisons pourquoi aussi on ne va pas vers le compostage, c'est qu'on ne veut pas avoir de résidus verts en biométhanisation. Donc, on a une collecte de vert qui est pour le chaume, un peu, puis les feuilles au printemps et à l'automne, mais mis à part ça, le citoyen, par la pratique de l'herbicyclage conserve les résidus verts à la maison.

1940

**LE COMMISSAIRE :**

1945

Et une dernière question : est-ce que j'ai bien compris que le centre de biométhanisation a besoin de l'incinérateur pour fonctionner? Ça fait partie, il a besoin d'avoir l'incinérateur, là. Quand vous aviez une figure, une planche où vous disiez que vous avez gardé l'incinérateur ouvert puis

vous avez choisi de faire le centre de biométhanisation, il y a un lien, là. Le centre de biométhanisation a besoin de l'incinérateur.

1950

**M. CARL DESHARNAIS :**

Oui, il y a un lien. Quand on dit incinérateur, on tient compte de la synergie qu'on a à l'incinérateur parce qu'on a déjà des balances, on a déjà un système de traitement d'air via les fours. Donc, il y avait des avantages, un quai de réception, des opérations 24 heures sur 24. Donc on utilise l'incinérateur dans ce sens-là, oui, mais on n'a pas besoin des fours. On a construit une nouvelle section qui permet de faire le tri des sacs de couleur, l'ouverture, la préparation de cette matière-là.

1955

Donc, oui, on utilise un peu de l'énergie de l'incinérateur. Dans le cas où l'incinérateur ne serait pas là, on aurait à compenser cette façon énergétique là avec une autre énergie. Ça fait que oui et non, là. Donc, on est lié, mais les fours pourraient arrêter puis on pourrait quand même continuer à opérer la partie des résidus alimentaires. Je ne sais pas si je suis clair dans ma réponse?

1960

**LE COMMISSAIRE :**

Oui, mais c'est parce que je comprenais qu'il y avait de la vapeur qui était acheminée vers le centre de biométhanisation pour, et que donc vous aviez besoin de cette vapeur-là pour... il y a une conduite qui va au...

1965

**M. CARL DESHARNAIS :**

Exact. Ça fait que si je peux répondre, dans le fond, la conduite – à la question que vous avez posée tout à l'heure à monsieur Dufour – la conduite qui est utilisée n'est pas utilisée pour transférer de l'énergie; elle est utilisée pour transférer des résidus alimentaires qui ont été préparés sous une forme de biopulpe et c'est cette biopulpe-là qui est chauffée à l'incinérateur. Donc, on n'envoie pas d'énergie pour la déshydratation.

1970

Je crois que tantôt vous posiez des questions pour le digestat, on n'utilise pas d'énergie pour le digestat, on utilise des presses rotatifs, qui est un élément mécanique pour enlever l'eau, mais

1975

1980

sans ajout d'énergie. L'énergie est utilisée pour chauffer des résidus alimentaires à l'incinérateur, d'où le fait que si l'incinérateur arrêta, on aurait à utiliser une autre source d'énergie pour la préparation sur le site de l'incinérateur. Mais qui n'est quand même pas...

1985 **LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup.

1990 **M. CARL DESHARNAIS :**

Parfait.

**LE COMMISSAIRE :**

1995 Allez-y, Monsieur.

**M. CARL DESHARNAIS :**

Non, non, c'était correct. Désolé.

2000 **LE COMMISSAIRE :**

Bien, je vous remercie beaucoup pour ces précisions, Monsieur Desharnais.

2005 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Messieurs, et bonne fin de soirée.

2010

---



**Mme SUZANNE VERREAUULT et M. GILLES DUFOUR (DM143, DM143.1)**

**LE PRÉSIDENT :**

2015 J'appelle maintenant madame Suzanne Verreault et M. Gilles Dufour.

**Mme SUZANNE VERREAUULT :**

2020 Oui. Alors, merci beaucoup, je suis Suzanne Perreault, conseillère municipale du district Limoilou et membre du comité exécutif à la Ville, responsable de l'environnement, développement durable et gestion des matières résiduelles et, de surcroît, je suis présidente du comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles, ce qui peut être intéressant.

2025 Alors, je suis accompagnée de monsieur Gilles Dufour, que vous avez rencontré précédemment lors d'une autre présentation.

Alors, ce soir, merci de me donner l'occasion, Monsieur Zayed, Monsieur Renaud, de présenter mon mémoire qui se nomme : « Le citoyen au coeur de la démarche ».

2030 Alors, vous savez, je pense qu'on vous a déjà présenté le cycle de vie des matières résiduelles. Pour la part en ce qui concerne le cycle de vie des matières résiduelles avec le citoyen au coeur de la démarche, je crois que le plus important c'est que les choix de consommation et les comportements des citoyens sont déterminants pour réussir une GMR efficace.

2035 Alors, on vous a aussi parlé précédemment de la vision 2018-2028 que la Ville s'est donnée pour une meilleure gestion des matières résiduelles. Ce soir, mon propos va porter sur le pilier – il y a trois piliers qui soutiennent cette vision – sur le pilier responsabilisation.

2040 Alors, dès les premières réflexions pour le développement d'une telle vision, on s'est entendu très rapidement que l'acceptabilité sociale et la transparence devaient être incarnées profondément dans la base de cette vision-là puis que le citoyen, justement, devait être au coeur de la démarche.

2045

Alors, c'est à travers... et je m'excuse : le pilier responsabilisation repose sur trois grands enjeux : informer, sensibiliser et éduquer, ce qu'on appelle souvent dans le milieu, l'ISÉ. Alors, c'est un budget de 10 millions de dollars qui est réservé uniquement pour des communications, de la sensibilisation et de l'éducation à l'intérieur de cette vision.

2050

On sait que la Ville a un pouvoir d'influence pour amener le citoyen à appliquer les 3RV, mais par contre, on est très conscient que le citoyen est le premier responsable du réemploi et de la réduction à la source, d'où l'importance d'une communication, un lien avec le citoyen, constant.

2055

Alors, je vais vous parler de quelques campagnes de communication rapidement. Alors, des campagnes efficaces. Alors, « Ça va là », c'est une grande campagne qu'on a menée, qui a eu des résultats très positifs. C'est une campagne très visuelle et très simple. Ça touche trois équipements : le centre de tri, l'incinérateur et nos écocentres.

2060

Alors, monsieur Fournier a parlé, exemple tout à l'heure, de la fameuse boîte de pizza, ça va là. Alors, nous, notre campagne c'est : « Ça va là ». C'est un peu en réponse à la grande campagne nationale « Ça va où? » Nous, c'est : « Ça va là. »

2065

Alors, on a fait un sondage suite à cette grande campagne et, vraiment, il y a un taux de satisfaction très satisfaisant.

Ensuite de ça, bon, bien, des campagnes, je vous dirais efficaces...

2070

**M. GILLES DUFOUR :**

Il faudrait changer la diapositive.

**Mme SUZANNE VERREAULT :**

Ah, je m'excuse, j'ai oublié de dire de changer. Si on pouvait se rendre à la page 6. J'oublie, j'essaie d'aller vite, j'ai oublié de vous demander de changer les diapos. O.K., merci beaucoup.

2075 Alors, des campagnes efficaces, évidemment, sur les encombrants : deux fois par année, O.K., à deux périodes assez fortes, là, où les déménagements ou, encore, les grands ménages.

2080 Alors, suite à notre campagne, c'est une augmentation de 13 % que nous avons connue. C'est sur demande, c'est sur inscription. Alors, 3 200 foyers en 2020 qui ont adhéré à cette inscription sur la collecte, 13 %. Puis ça, c'est à travers tous les médias, lorsqu'on lance une campagne, évidemment, c'est des médias papier, des médias radio, les journaux locaux, les arrêts d'autobus. Tout ça, vraiment, et le site de la Ville, évidemment.

2085 Collecte des feuilles, deux fois par année également, des périodes ciblées : quatre semaines au printemps, six semaines à l'automne. On a réussi, comparativement à 2018 avec notre plan de communication, on est passé de 11 200 tonnes en 2018 à près de 14 000 tonnes en 2020.

2090 Et des communications ciblées : la Ville de Québec distribue un bulletin municipal quatre fois par année à toutes les portes de la ville de Québec : 286 000 exemplaires. Alors, chaque année, on insère un cahier spécial sur la gestion des matières résiduelles, sur les différents objets, là, relatifs à la gestion des matières résiduelles. C'est très apprécié. Je peux vous dire que la ligne citoyenne 3-1-1, au lendemain de l'envoi de ce bulletin municipal, est surchargée d'appels de citoyens qui veulent en connaître davantage.

2095 Ça sert beaucoup également aux journalistes qui souhaitent faire des topos.

2100 Alors, on fait, on est présent dans plusieurs milieux aussi, plusieurs activités de relations publiques. Alors, ici, vous voyez nos trois petits ratons, c'est une animation qui a été vraiment créée avec l'équipe de la gestion des matières résiduelles et qui est présentée dans des écoles primaires sur le territoire de la ville.

C'est très populaire, très instructif. Évidemment, je n'ai pas le temps de vous présenter les trois ratons, mais vraiment, là, ça touche les 3RV.

2105 Ensuite, on est présent dans des fêtes, festivals. On a donné l'exemple d'Expo-Habitat ici. On ne manque pas d'occasions, lorsque c'est possible, d'installer notre tente pour faire de l'information, distribuer notre guide du tri et répondre aux questions des citoyens.

2110 L'écocentre mobile c'est une de nos actions incluses dans notre plan de mise en œuvre, dans notre vision. Écoutez, c'est un succès vraiment retentissant. C'est des tonnes de matières, particulièrement des résidus domestiques dangereux, qu'on réussit à ramasser.

2115 C'est l'écocentre mobile, c'est l'écocentre qui se déplace dans des quartiers, dans un endroit très bien situé au milieu du quartier. Des citoyens viennent à pied, en auto. Ce n'est pas tous les citoyens qui ont la possibilité de se rendre dans un écocentre. Alors, vraiment, c'est un succès. C'est huit par année et dès l'an prochain – la pandémie nous a empêchés de passer à 16 journées d'écocentre, mais dès l'an prochain, si possible, on va passer à 16.

2120 4 200 employés – il y a 5 000 employés à la Ville de Québec –, juste avant la pandémie, parce qu'on a été obligé d'arrêter de faire ces formations d'une saine gestion des matières résiduelles au travail, 4 200 employés avaient déjà été formés et avec une appréciation grandissante, que des commentaires positifs.

2125 On fait des formations et projets pilotes également sur le compostage domestique – je vais vite. Cinq formations, je vous dirais, par année pour le compostage domestique, très populaire.

2130 Projet pilote de résidus alimentaires. Écoutez, on souhaitait avoir entre 800 et 1 000 inscriptions, nous avons reçu 8 000 inscriptions en 48 heures. Alors, ça a été un projet à grand succès. On sent que les gens sont rendus là et ils ont hâte de commencer cette collecte des matières résiduelles... pas résiduelles, des matières de table.

Alors, on va sauter la page 10 qui vient un peu expliquer toute la démarche citoyenne qu'on a faite pour l'élaboration de la vision.

2135 La transparence et l'acceptabilité sociale : écoutez, le comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles a été formé en 2005 à la Ville de Québec. Ce n'est pas nous qui l'avons formé, c'était le comité de vigilance de l'incinérateur qui, depuis 2018, a été renommé de la gestion des matières résiduelles parce que là, avec nos nouveaux équipements, nos nouvelles façons de faire, ça va être vraiment plus de surveiller notre gestion des matières résiduelles plutôt qu'uniquement l'incinérateur.

2140

Alors, des rencontres mensuelles, un site Web présent, toute l'information est versée sur le site Web de la Ville de Québec. Des rencontres d'information publique avec les citoyens.

2145 Alors, on a des représentants citoyens qui représentent les conseils de quartier, dont trois qui se situent dans le grand Limoilou, deux extérieurs à l'arrondissement de la Cité-Limoilou, un représentant du Conseil régional de l'environnement, un des Amis de la terre, un du milieu socioéconomique, deux élus de l'arrondissement, dont moi-même, un élu de la Communauté métropolitaine de Québec, un siège au ministère de l'Environnement et de Lutte aux changements climatiques; un représentant de la Direction de santé publique et les gens de la Ville de Québec.

2150 Et j'aimerais préciser, parce que j'ai entendu des choses, que tous les représentants de la Ville de Québec qui sont au comité de vigilance ont tous une scolarité, une très haute scolarité. On parle d'ingénieur chimiste, ingénieur de procédé. Alors, c'est des gens qui comprennent leur travail, qui savent ce qu'ils font puis ils comprennent le fonctionnement aussi d'un incinérateur avec les matières et tout ça qu'ils ont à gérer. Alors, ce sont tous des professionnels.

**LE PRÉSIDENT :**

2160 Madame Verreault, il faudrait conclure, s'il vous plaît.

**Mme SUZANNE VERREAULT :**

2165 Oui. Alors, ici, c'est une liste de tout ce qu'on fait comme conférences de presse, communiqués de presse, et tout, et tout.

2170 Alors, en conclusion, bon, bien, la Ville de Québec met en place tous les moyens possibles pour que le citoyen soit partie prenante dans la gestion des matières résiduelles, en les informant et les sensibilisant. Les citoyens de Québec devraient être fiers aussi de vivre dans une ville où les objectifs du gouvernement sont déjà atteints.

Et ma recommandation, pour terminer, que je souhaite que vous présentiez au ministère de l'Environnement, c'est :

- 2175
- De promouvoir le réemploi par des campagnes de sensibilisation nationales;
  - D'encourager des entreprises d'économie sociale à offrir des services en implantant un programme pour valoriser les encombrants et la mise en place d'ateliers de réparation;
  - Et de légiférer pour favoriser le réemploi et la réutilisation des objets.

2180 Alors, merci beaucoup de votre attention.

**LE PRÉSIDENT :**

2185 Merci à vous, Madame. Écoutez, je profite de cette occasion pour apporter une toute petite clarification. Je n'ai pas voulu la faire jusqu'à maintenant, mais il y a eu plusieurs présentations de la Ville de Québec qui ont affirmé la même chose : en fait, vous proposez à la commission de faire des recommandations au ministère de l'Environnement. La commission ne fait pas des recommandations au ministère de l'Environnement; la commission fait des recommandations ou des avis au ministre de l'Environnement, ce qui est tout à fait différent quand même.

2190 C'est juste pour information parce que je voyais que dans toutes les présentations, on retrouvait la même information.

**Mme SUZANNE VERREAULT :**

2195 Merci pour la précision, Monsieur.

**LE PRÉSIDENT :**

2200 Je vous en prie. Madame Verreault, est-ce que Recyc-Québec est partenaire avec vous dans le cadre de toute cette campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation?

**Mme SUZANNE VERREAULT :**

2205 Tout ce qu'on vous présente aujourd'hui fait partie du plan d'action de la Ville de Québec et Recyc-Québec n'est pas partenaire au niveau de nos grandes campagnes de sensibilisation, information, éducation.

2210 O.K., il y a des choses qui se font en dehors, et je pense que Mathieu Fournier pourrait peut-être mieux répondre sur les liens qu'on a sur différents aspects avec Recyc-Québec, mais toute notre vision qu'on vous dépose relève de la Ville de Québec uniquement.

**LE PRÉSIDENT :**

2215 Il y a peut-être une information qui m'a échappé : le comité de vigilance, il est financé par la Ville de Québec?

**Mme SUZANNE VERREAULT :**

2220 Oui, il est financé, je vous dirais qu'il a été créé en 2005 et ça a toujours été la formule. Moi, quand je suis arrivée comme élue en 2009, c'était ça, puis on a toujours... il y a un sommaire décisionnel qui appuie ça, qui remonte à l'époque de la création du comité de vigilance. Alors, c'est la Ville, évidemment. Puis avant moi, c'était des élus aussi qui siégeaient au comité de vigilance.

2225 Ça veut dire que quand je suis arrivée là en 2009, on m'a nommée présidente, j'ai comme... je ne me suis pas vraiment posé de question, j'ai suivi ce qui était déjà en place. Mais la Ville autorise un budget d'environ 20 000 \$ par année. Je peux vous dire que la coordination du comité, c'est un mandat qu'on donne au Centre régional de l'environnement. Ce n'est pas la Ville qui coordonne toutes les activités du comité. On est présent, évidemment, mais on mandate un organisme en environnement pour faire le travail de coordination.

2230

**LE PRÉSIDENT :**

Une personne intéressée à être membre du comité de vigilance, est-ce qu'elle peut l'être actuellement même si le nombre de places est limité?

2235 **Mme SUZANNE VERREAULT :**

2240 C'est ça, le nombre de places est défini dans, je vous dirais, le document de création du comité. Alors, c'est des représentants des milieux. Particulièrement, au début, ça se limitait uniquement au milieu de Limoilou. Et Limoilou compte trois conseils de quartier, donc c'est l'instance démocratique, je vous dirais. À la Ville de Québec, les conseils de quartier, c'est une instance d'implication citoyenne. Tous les citoyens d'un quartier sont membres de leur conseil de quartier.

2245 Alors, il était défini que c'était des représentants des conseils de quartier. Mais là, avec la nouvelle vision qu'on s'est donnée, on a ouvert des postes, on a invité d'autres membres des conseils de quartier extérieurs à notre arrondissement, étant donné que notre vision est vraiment plus globale et vraiment pour la ville en entier, puis ça ne se limite plus seulement qu'à l'incinérateur. Alors, on a deux représentants, deux conseils de quartier ont accepté.

2250 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame. Monsieur Renaud, non? Alors, merci, Madame Verreault, merci, Monsieur Dufour, je vous souhaite une bonne fin de soirée.

2255 **Mme SUZANNE VERREAULT :**

Merci.

2260 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous.

---



**Mme ANA FLAVIA CARDOSO ALVES et M. CLAUDE VILLENEUVE  
(DM144, DM144.1)**

2265

**LE PRÉSIDENT :**

2270

J'appelle maintenant les deux dernières personnes à intervenir ce soir, madame Ana Flavia Cardoso Alvez et monsieur Claude Villeneuve. Bonsoir, Madame, Monsieur, à vous la parole.

**Mme ANA FLAVIA CARDOSO ALVES :**

2275

Bonsoir, merci beaucoup. Bonsoir, Monsieur le Président, bonsoir Monsieur le Commissaire. Je m'appelle Ana Flavia Alves, je suis directrice du bureau de projet de la Direction générale adjointe de qualité de vie urbaine, et je suis également la directrice de la Stratégie de développement durable à la Ville de Québec.

2280

Je suis accompagnée ce soir de monsieur Claude Villeneuve qui est le directeur de la Chaire de recherche et d'intervention en écoconseil de l'Université du Québec à Chicoutimi.

On va vous présenter le mémoire numéro 5, et on va essayer de bien conclure la série de présentations de la Ville de Québec de ce soir.

2285

On vous a déjà présenté le cycle de vie des matières résiduelles et là, dans notre présentation, c'est pour vous dire qu'avec la gestion des matières résiduelles, on vient satisfaire les besoins humains, sans compromettre ceux des générations futures. C'est ce qui est au coeur de la Stratégie de développement durable de la Ville de Québec.

2290

Je vais parler un peu de l'historique de notre démarche. En 2019, la Ville va chercher de l'accompagnement scientifique pour élargir la portée de ses réflexions et de passer de changements climatiques à développement durable.

2295

On prend, comme base, la démarche proposée par l'Organisation des Nations unies avec les 17 objectifs, les 169 cibles et les 242 indicateurs. C'est une démarche proposée pour les pays et qu'on a adaptée au contexte municipal à l'aide de la Chaire en écoconseil.

Donc, en janvier 2019, on amorce la démarche; à l'hiver 2020, on fait un diagnostic organisationnel et on donne le mandat à la Chaire en écoconseil. On fait des rencontres avec des organismes partenaires externes de la Ville.

2300

À l'hiver 2021, on élabore notre stratégie, on part en consultation citoyenne au mois de mars, avril 2021 et, prochainement, dans quelques jours, on adopte la stratégie et des plans d'action.

2305

Cette stratégie à la Ville vient chapeauter l'ensemble des politiques, des visions, des programmes et des actions de la Ville. Comme, par exemple, la vision et le Plan d'action en gestion des matières résiduelles 2018-2028 qui vous a été présenté dans les autres mémoires et ainsi que le Plan de transition et d'action climatique qui sera déposé en même temps que la stratégie.

2310

La GMR, la gestion des matières résiduelles, le Plan de transition et d'action climatique et le Plan d'action solidaire, qui va être aussi déposé dans quelques mois pour des volets un peu plus sociaux, sont étroitement synergiques par les cibles des objectifs de développement durable qu'ils influencent.

2315

Donc, la Ville a décidé, a organisé la stratégie et les 17 objectifs de développement durable en cinq défis collectifs. Donc on les voit à l'écran :

2320

La cohésion sociale : dans la cohésion sociale, on parle d'accès équitable aux services et aux ressources. On parle aussi de la reconnaissance et la valorisation de la diversité culturelle et sociale. Donc, dans chacun des défis collectifs, la Ville propose cinq orientations et stratégies qui sont en lien avec ces défis.

2325

On le deuxième, la santé globale, où on aborde la santé physique et psychologique individuelle et collective. C'est la création de milieux de vie propices au développement et au maintien de saines habitudes de vie.

Avec la décarbonisation, bien évidemment, c'est la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

2330

La résilience, c'est la capacité de réduire les risques et les vulnérabilités qui menacent les infrastructures essentielles, les humains et les écosystèmes naturels.

2335

Et le dernier défi, la transition : c'est toute action et initiative permettant de créer un cadre favorable à l'engagement de la collectivité dans les transformations sociale, économique et écologique. En gros, c'est ça pour les défis collectifs.

2340

Donc, à l'aide de la Chaire en écoconseil, on a fait une analyse qu'on appelle : Analyse systémique de durabilité. Et parmi les 107 cibles de l'ONU qui ont été retenues par la Ville – donc, on partait de 169 cibles de l'ONU, mais on a vu que 107 étaient du contexte municipal – le Plan d'action en gestion de matières résiduelles en rejoint 27 et touche les cinq défis collectifs;

Seulement quatre des cibles impactées sont de compétence exclusivement municipale et leur performance à la Ville est satisfaisante.

2345

Dans les cinq cibles prioritaires identifiées, quatre sont de compétence partagée province-ville et une cible est de compétence exclusivement provinciale.

Donc, je vais laisser monsieur Claude Villeneuve présenter le restant de la présentation. Merci beaucoup.

2350

**M. CLAUDE VILLENEUVE :**

2355

Merci. Alors, en fait, l'analyse systémique de durabilité est une forme d'analyse scientifique qui a été développée, élaborée dans les dernières années à la suite de l'élaboration du Plan de développement durable des Nations Unies en 2015.

2360

La Chaire en écoconseil a joué un rôle important et pour montrer un peu comment la démarche a été faite, nous avons mis à l'attention de la commission, en annexe, un article qui a été publié sur l'expérience de la Ville de Québec, qui vous donne les détails de comment on a fait ça, avec quels outils.

2365 Mais l'analyse systémique de durabilité nous permet de trouver quelles sont les interactions entre un plan d'action et des cibles, des ODD. Et ces cibles-là, dans le fond, on s'est rendu compte qu'on a une dizaine d'ODD qui regroupent les 27 cibles dont on parlait tout à l'heure, qui sont impactées de diverses façons, avec des relations qui peuvent être synergiques, donc qui nous permettent d'atteindre plusieurs objectifs avec une même action, mais quelquefois aussi qui sont antagonistes, c'est-à-dire qu'elles s'opposent l'une à l'autre. Et quand on a des synergies, on essaie de les maximiser pour ne pas travailler en silo. Quand on a des antagonistes, on essaie de les atténuer.

2370 Alors, je vais vous donner l'exemple de la chaleur fatale. En fait, au niveau de la lutte aux changements climatiques au Québec, on n'a pas beaucoup de marge de manoeuvre dans le domaine de l'électricité, parce que même si on fait de l'efficacité énergétique dans ce domaine-là, on obtient de très, très faibles rendements en termes de baisses d'émissions.

2375 En revanche, il y a une quantité énorme de chaleur fatale qui vient de diverses activités industrielles. L'incinérateur, on a dit tout à l'heure, 2,2 millions gigajoules qui seraient perdus s'il n'y avait pas de valorisation énergétique.

2380 Cette chaleur qui est récupérée, c'est ce qu'on appelle la chaleur fatale et c'est une énorme source d'efficacité énergétique, tel que le recommande la cible de l'objectif 7, la cible 3 de l'objectif 7. Et au Québec, ça nous permet de faire de très importants gains en termes de réduction des gaz à effet de serre.

2385 Et on a eu une étude qui a été remise à la Ville au mois d'avril, qui explorait justement quelles étaient les possibilités d'aller chercher encore plus d'énergie sous forme de chaleur fatale et comme nous l'a expliqué monsieur Dufour, il y a beaucoup de marge de manoeuvre encore à ce niveau-là. On peut même récupérer de la chaleur fatale à partir des retours de condensat pour certaines activités à base énergétique.

2390 Mais ce qui est important, c'est que l'énergie récupérée, elle est carboneutre. Et ça, c'est reconnu aussi bien par Transition énergétique Québec que par Environnement et Changements climatiques Canada.

2395 Donc, on est capable, avec cette énergie, de déplacer des carburants fossiles, ce qui nous permet de s'approprier les réductions d'émissions et de les appliquer sur le bilan.

2400 La même chose se réalise quand on regarde, par exemple, comment la collecte avec les sacs de plastique pour les résidus alimentaires permet de réduire les émissions sur le bilan total – et là, on est en analyse de cycle de vie – sur le bilan total, on a une baisse de 10 % des émissions qui est liée en particulier à l'élimination d'une collecte dédiée au bac brun, et on voit aussi que l'élimination de cette collecte-là diminue les transports en camion, diminue le dérangement. Il y a des impacts synergiques positifs sur la santé et sur la qualité de l'air.

2405 Alors, c'est une autre étude qu'on a faite qui a été présentée au public en 2019 par la Ville et qui a montré que l'incinérateur amélioré avec le projet de gaz à effet de serre... pardon, de fourniture d'énergie de la chaleur fatale à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus allait permettre de gagner énormément, beaucoup en termes de réduction des gaz à effet de serre que l'enfouissement dans un site situé à proximité ou, encore, que le maintien de l'incinérateur tel qu'il était à cette époque. Et ça, ça permet aussi d'avoir des impacts positifs sur l'amélioration de la qualité de l'air dans les environs, plus que  
2410 si on avait à fermer l'incinérateur.

Et le transport a une responsabilité importante. Pour transporter à un site d'enfouissement situé à 200 kilomètres, qui serait la probabilité la plus probable, bien, on aurait des émissions de gaz à effet de serre qui sont dans le camionnage, de l'ordre de 7 000 tonnes de CO<sub>2</sub>, alors  
2415 qu'actuellement, avec la disposition des cendres à Saint-Tite-des-Caps, on est à l'ordre de 350 tonnes. Il y a donc un facteur 20, et on peut encore l'améliorer, ce facteur 20, uniquement dans le secteur du transport.

2420 Alors, si on veut...

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Villeneuve?

2425 **M. CLAUDE VILLENEUVE :**

Oui?

2430 **LE PRÉSIDENT :**

Il faudrait conclure, Monsieur Villeneuve.

**M. CLAUDE VILLENEUVE :**

2435 Oui, je conclus. Le gouvernement du Québec veut demander aux villes d'atteindre à la fois des objectifs de réduction des matières résiduelles et des objectifs de réduction des gaz à effet de serre. Alors, il serait peut-être intéressant qu'on étudie ça, les synergies qu'il y a dans ces deux domaines-là, et qu'on reconnaisse que l'incinération peut être un moyen efficace pour la lutte aux changements climatiques, si on valorise l'énergie. Merci.

2440

**Mme ANA FLAVIA CARDOSO ALVES :**

2445 Donc, comme monsieur Villeneuve a dit, on recommande que la commission reconnaisse le rôle de l'incinérateur avec récupération de la chaleur fatale, comme une mesure de valorisation énergétique qui permet de réduire la quantité de résidus ultimes, et recommande au gouvernement du Québec de dispenser l'incinérateur du Québec de la redevance sur l'élimination de matières résiduelles, de manière à encourager les projets qui visent à en augmenter l'efficacité.

2450 Et la dernière recommandation, c'est que la commission suggère une reconnaissance de la Stratégie municipale de développement durable, du Plan d'action en gestion des matières résiduelles 2018-2028 et du Plan de transition et d'action climatique, pour harmoniser les actions de la Ville de Québec et les cibles du gouvernement du Québec et atténuer les obstacles à sa mise en œuvre.

2455 Donc, le message c'est vraiment que la Ville ne peut pas travailler seule vers l'atteinte de ses objectifs et des cibles de l'ONU, on a besoin de travailler en partenariat avec le Ministère.

Vous pouvez passer à la suivante, s'il vous plaît, c'est juste pour vous remercier de votre attention. Merci beaucoup.

2460

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci à vous deux. Monsieur Renaud?

2465

**LE COMMISSAIRE :**

Oui. Votre présentation est intéressante et le mémoire aussi est très intéressant, là. On sait qu'actuellement, le ministère de l'Environnement se penche sur la définition de valorisation énergétique. Il y a des débats par rapport à ça, et j'en profite que monsieur Villeneuve soit là : à quelle condition un procédé de traitement de la matière résiduelle peut être qualifié de valorisation? Est-ce qu'un incinérateur qui brûle des matières recyclables, comme du papier, du plastique, doit être considéré comme une valorisation à partir du moment où on récupère l'énergie?

2470

Est-ce qu'à toutes les fois qu'on récupère l'énergie, c'est de la valorisation? J'aimerais ça avoir votre avis là-dessus.

2475

**M. CLAUDE VILLENEUVE :**

Jeudi dernier, le commissaire au développement durable a publié un rapport extrêmement intéressant qui traite justement des raisons pour lesquelles le Québec n'atteint pas ses cibles, qu'il compare avec d'autres, en termes de réduction des gaz à effet de serre, et qu'il compare avec d'autres juridictions qui ont été sélectionnées avec un processus rigoureux.

2480

Premièrement, les pays qui ont la meilleure performance interdisent l'enfouissement de toute matière qui est combustible. Donc, il y a à cet endroit-là, incinération avec valorisation énergétique, qui est la solution reconnue par la Suède, le Danemark et la Suisse.

2485

Dans d'autres pays, on procède un peu différemment, on met un tarif de 170 \$ la tonne à peu près, pour l'enfouissement, c'est un prix plancher. Et ça permet, ça, justement de réduire une grande partie des émissions qui sont associées avec la gestion des matières résiduelles.

2490

2495 L'intérêt de la récupération d'énergie à partir de l'incinérateur – si vous avez vu, dans le cas de la Ville de Québec, il y a des efforts très importants en amont pour éliminer le maximum de matière, la valoriser dans le recyclage, mais il reste toujours des matières qui ne sont pas recyclables, pour des raisons qui ont été évoquées par d'autres personnes qui ont présenté, entre autres les emballages qui sont composites, il n'y a rien à faire avec.

2500 Cela dit, en utilisant l'énergie, ces pays-là réussissent à obtenir des bénéfices dans le domaine des réductions de gaz à effet de serre. Vous l'avez vu aussi, de façon paradoxale, l'incinérateur produit relativement peu d'émissions de gaz à effet de serre par personne desservie en comparaison avec même des sites qui captent les biogaz.

Donc, il y a là un enjeu qui était assez peu apparent auparavant, mais c'est ce que donne l'idée des données normalisées.

2505 Donc oui, à 55 %, la Suisse considère que l'utilisation de la chaleur fatale pour générer des services énergétiques correspond à une valorisation énergétique. Il y a une cible minimale. Le commissaire au développement durable reconnaît aussi qu'au Québec, il n'y a pas de cible, donc on perd cette occasion de réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Je vous rappelle que dans l'électricité, on ne peut pas le faire.

2510

**LE COMMISSAIRE :**

2515 Mais je comprends, quand vous me dites, Monsieur Villeneuve, qu'il y a des matières qui ne peuvent pas être recyclées. D'ailleurs, monsieur Fournier, dans le mémoire numéro 2, nous en a parlé, nous a dit : on a un centre de tri, on arrive avec une certaine quantité de matière qui est non recyclable, mais qui est combustible, qui peut être brûlée.

2520 Mais là, ce qu'on garde à l'incinérateur de Québec, on parle du contenu du bac noir, là, du bac à déchets des gens, et là, on ne peut pas – en tout cas, ce que j'ai compris c'est que les citoyens, il y a des citoyens qui vont mettre quand même des matières recyclables et il reste quand même une portion quand même intéressante. D'ailleurs, dans les audiences qu'on a eues, dans les ateliers, on disait qu'il y avait encore 30 % de matière organique, il y avait encore du papier – je ne



me rappelle plus les taux – 11 % de papier, carton, et ainsi de suite, qui sont des matières essentiellement recyclables, là.

2525

**M. CLAUDE VILLENEUVE :**

Bon. Un élément qui est important à considérer c'est qu'entre des hypothèses parfaites et la vraie vie, il y a toujours à peu près un 30 % de jeu qui est simplement la réalité.

2530

Donc, une approche de réduction des matières résiduelles qui comporte une portion d'éducation, sensibilisation, approche pour faciliter le travail du citoyen, c'est extrêmement important. Parce que, comme le cycle de vie l'indiquait, la Ville reçoit les matières résiduelles, ce n'est pas elle qui les génère. Elle génère très peu, en termes corporatifs, ce sur quoi elle a le contrôle, mais c'est la population, les commerces, les institutions, les entreprises qui vont générer la masse des déchets. Et en leur facilitant la tâche, en les éduquant puis en leur fournissant des moyens, on peut atteindre la mesure réaliste du 30 % de résidus qui seront... soit parce qu'il y a vraiment une trop forte contamination.

2535

2540

Vous savez, on ne naît pas déchet, on le devient. Vous avez peut-être vu ça dans une chronique que j'ai publiée mardi dernier. Ça a dû être dans la revue de presse, mais dans les faits, les déchets, c'est à partir du moment où c'est mélangé que les choses deviennent déchets.

2545

Donc, le tri à la source qui appartient au citoyen doit être facilité au maximum pour qu'on ait des voies de disposition. Et, en aval, bien, il faut, comme l'expliquait monsieur Fournier, c'est qu'il faut qu'on soit capable d'avoir une matière de haute qualité parce que les marchés et les acheteurs ont des exigences.

2550

Or, si on est capable de combiner toute la chaîne, si on est capable de voir le système dans son ensemble et d'agir avec les moyens appropriés à chacune des étapes du cycle de vie, bien, on peut atteindre, je dirais, ce qui est désirable. Parce qu'à l'heure actuelle au Québec, on enfouit encore beaucoup.

2555

Monsieur Pineau vous a présenté, au début de la soirée, quelques statistiques. J'espère que vous avez réussi à vous démêler. C'est très difficile de se démêler dans les statistiques du Québec,

mais disons que quand même, à 640 kilos, selon Recyc-Québec, 640 kilos d'enfouissement par année ou d'élimination par année, c'est beaucoup. Il y a très certainement moyen de descendre ça à probablement moins de 600 kilos par personne.

2560 **LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup, Monsieur Villeneuve.

2565 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Cardoso Alves et Monsieur Villeneuve, merci infiniment pour votre contribution et bonne fin de soirée.

2570 **Mme ANA FLAVIA CARDOSO ALVES :**

Bonne fin de soirée.

2575 **M. CLAUDE VILLENEUVE :**

À vous aussi.

2580 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur.

---

## MOT DE LA FIN

2585 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, ceci met fin à la dixième et dernière séance de la deuxième partie de la séance publique, quelques mots avant de vous quitter :

2590 Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions dans le site Web du BAPE. Les documents resteront disponibles tout au long du mandat de la commission, et même, un mois après la sortie publique du rapport.

2595 Les personnes désirant se prévaloir du droit de rectification peuvent le faire jusqu'au 8 juin à 16 h en écrivant à la coordonnatrice de la commission d'enquête, Mme Rachel Sebareme. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez lui en faire part. À défaut, la commission pourrait décider de ne pas accepter votre demande de rectification.

2600 Nous vous rappelons que ce droit sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur des opinions émises.

Je voudrais rappeler que la commission d'enquête amorcera dès la semaine prochaine, dès mardi prochain, des consultations avec les nations et les communautés autochtones.

2605 Parallèlement, la commission procèdera à une enquête citoyenne auprès d'un échantillon représentatif de la population québécoise composé d'environ 1 000 personnes. Ce faisant, la commission d'enquête souhaite :

- 2610
1. connaître la sensibilité de la population face à l'enjeu de la gestion des matières résiduelles;
  2. comprendre les valeurs citoyennes qui aideraient à guider les décisions à l'égard de la gestion des matières résiduelles pour les vingt prochaines années;
  3. évaluer le niveau d'adhésion à certaines mesures et mécanismes pour réduire les résidus ultimes et comprendre leur incidence sur le comportement des citoyens; et finalement :
- 2615

4. évaluer la perception des citoyens face à l'élimination des matières résiduelles et les conditions de leur acceptabilité sociale.

2620 Par la suite, la commission d'enquête poursuivra ses travaux d'analyse et de rédaction du rapport qui sera déposé au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 22 décembre prochain. Par la suite, le ministre disposera de 15 jours pour le rendre public.

2625 La commission d'enquête tient à exprimer son appréciation et ses remerciements à toutes les personnes qui ont participé à cette deuxième partie de l'audience publique. Elle remercie également les personnes-ressources pour leur collaboration et toute l'équipe technique.

Merci et bonne fin de soirée!

2630 **AJOURNEMENT**

2635 Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

2640 ET J'AI SIGNÉ :



2645 Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.